angers Loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE

SEANCE DU LUNDI 10 DECEMBRE 2018

*****

PROCES VERBAL

SOMMAIRE

N°	DOSSIERS	Pages
	Pilotage mutualisé des politiques publiques	
1	Projet Territoire Intelligent - Lancement du marché global de performance - Commission d'Appel d'Offres - Election des membres - Avenant n°1 à la convention de groupement de prestations de fournitures - Approbation - DEL-2018-289	*5*
2	Exercice 2018 - Décision modificative n° 3 - Reprise de résultats - DEL-2018-290	*35*
3	Budget 2019 - Budget principal et budgets annexes - Section d'investissement - Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement sur l'exercice 2019 - DEL-2018-291	*38*
	Voirie et espaces publics	
4	Rues Saint-Laud, de l'Espine et place Romain - Travaux de réseaux - Exonération des droits de place pour les commerces. - DEL-2018-292	*40*
5	Echangeur de Sorges - Convention d'autorisation de travaux et d'entretien avec le Département de Maine-et-Loire et la Ville des Ponts-de-Cé - Approbation - DEL-2018-293	*41*
	Innovation enseignement supérieur recherche	
6	We Network - West Electronics and applications Network - Subvention de fonctionnement - Projet de Technocampus Electronique - Subvention exceptionnelle - Convention - Approbation. - DEL-2018-294	*43*
	Déplacements	
7	Stationnement - Reversement du Forfait Post-Stationnement (FPS) - Convention - Approbation. - DEL-2018-295	*46*
	Pilotage mutualisé des politiques publiques	
8	Tramway ligne A - Viabilité hivernale - Mise à disposition des services - Avenant n° 1 à la convention-cadre - Convention-annexe - Approbation - DEL-2018-296	*48*
	Urbanisme, logement et aménagement urbain	
9	Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) - Modification Simplifiée n° 3 - Définition des modalités de la mise à disposition du public - DEL-2018-297	*50*
10	Loire-Authion - Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Bauné - Modification simplifiée n° 1 - Bilan de la mise à disposition - Approbation - DEL-2018-298	*52*
11	Loire-Authion - Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Brain-sur-l'Authion - Modification simplifiée n° 1 - Bilan de la mise à disposition - Approbation - DEL-2018-299	*54*
12	Agence d'Urbanisme de la Région Angevine (AURA) - Convention triennale de partenariat 2018-2020 - Programme de travail 2019 - Avenant n° 1 - Approbation - DEL-2018-300	*56*
13	PLH - Programme Local de l'Habitat - Accession sociale à la propriété - Dispositif d'aide financière 2019 - DEL-2018-301	*58*

14	Délégation des aides à la pierre de l'Etat - 2016-2021 - Fin de gestion de l'année 2018 - Avenant n°6 à la convention de délégation de compétence avec l'Etat - Avenant n°4 à la convention de gestion des aides à l'habitat privé avec l'ANAH - Approbation - DEL-2018-302	***60***
15	NPNRU - Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine - Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage - Attribution du Marché - DEL-2018-303	*62*
	Pilotage mutualisé des politiques publiques	
16	Création, extension et translation des cimetières - Création et extension des crématoriums et sites cinéraires - Mise en place des modalités d'attribution de fonds de concours - Convention-type de gestion - Approbation - DEL-2018-304	*64*
	Innovation enseignement supérieur recherche	
17	Ecole Supérieure d'Arts et de Design Tours Angers Le Mans (ESAD TALM) - Convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2022 - Approbation - DEL-2018-305	*66*
	Solidarités communautaires	
18	Contrat Local de Santé - Association Soins Santé - Subvention de fonctionnement - Convention annuelle d'objectifs - Approbation - DEL-2018-306	*68*
	Pilotage mutualisé des politiques publiques	
19	Organismes extérieurs - Désignation de représentants - DEL-2018-307	*70*
	Liste des Décisions de la Commission Permanente du 3 décembre 2018	*72*
	Liste des arrêtés Prise en vertu de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales	*77*
	Liste des marchés à procédure adaptée	*79*
	Questions diverses	

CONSEIL DE COMMUNAUTE
ANGERS LOIRE METROPOLE
Séance du lundi 10 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit le lundi dix décembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 4 décembre 2018, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR (départ après DEL-2018-293), M. Marc GOUA, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Gino BOISMORIN, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Michel BASLÉ, M. Dominique BREJEON, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Alain AUGELLE, M. Frédéric BEATSE, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Joël BIGOT, M. Grégory BLANC, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Jacqueline BRECHET, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Rachel CAPRON, M. Emmanuel CAPUS, Mme Catherine CARRE, M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Camille CHUPIN, M. Daniel CLEMENT, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. David COLIN, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, M. Ahmed EL BAHRI (départ après la DEL-2018-289), Mme Karine ENGEL, M. Alain FOUQUET, M. Gabriel FREULON, Mme Pascale GALÉA, M. François GERNIGON, M. Jérémy GIRAULT, M. Bruno GOUA, Mme Catherine GOXE, M. Claude GUÉRIN, M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD (départ après la DEL-2018-289), Mme Montaine HUTEAU, Mme Catherine JAMIL, M. François JAUNAIT, Mme Ozlem KILIC, Mme Isabelle LE MANIO, Mme Sophie LEBEAUPIN, Madame Huguette MACÉ, M. Gilles MAHE, M. André MARCHAND, Mme Pascale MITONNEAU (départ après la DEL-2018-2018-289), Mme Michelle MOREAU, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Didier PINON, M. Jean-Charles PRONO, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, Mme Véronique ROLLO, M. Gilles SAMSON, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, M. Jean-Paul TAGLIONI, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT, , Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Pierre VERNOT, Mme Rose-Marie VERON

ETAIENT EXCUSES : Mme Chadia ARAB, M. Roch BRANCOUR, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Annie DARSONVAL, Mme Caroline FEL, M. Gilles GROUSSARD, M. Jean-Pierre HÉBÉ, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Jean-Pierre MIGNOT,

ETAIENT ABSENTS : Mme Chantal RENAUDINEAU, M. Roger TCHATO

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à M. Benoît PILET
Mme Annie DARSONVAL a donné pouvoir à M. Philippe HOULGARD (jusqu'à la DEL-2018-2019-289)
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir de la DEL-2018-290)
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
M. Jean-Pierre HÉBÉ a donné pouvoir à M. Philippe RETAILLEAU
Mme Nathalie LEMAIRE a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
Mme Estelle LEMOINE-MAULNY a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
M. Jean-Pierre MIGNOT a donné pouvoir à M. François GERNIGON
Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à Mme Christine BLIN (à partir de la DEL-2018-289)

Le Conseil de Communauté a désigné Jean-Charles PRONO, Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 11 décembre 2018.

***

Monsieur le Président : Chadia ARAB a donné pouvoir à Antony TAILLEFAIT ; pour Roch BRANCOUR, Emmanuel CAPUS portera son pouvoir ; Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Benoît PILET ; Ahmed EL BAHRI nous quittera avant la fin, c'est Karine ENGEL qui portera son pouvoir aux alentours de 20 h ; Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à Maxence HENRY ; Jean-Pierre HÉBÉ à Philippe RETAILLEAU ; Estelle LEMOINE-MAULNY à Rose-Marie VÉRON ; Jean-Pierre MIGNOT a donné pouvoir à François GERNIGON ; Pascale MITONNEAU qui partira aux alentours de 20 h, a donné pouvoir à Christine BLIN. Mes chers collègues, j'en ai terminé pour l'appel des présents.

Je vous indique que le secrétaire de séance sera Jean-Charles PRONO et que le dossier n° 18 sera rapporté par Marc GOUA.

Mes chers collègues, je vais vous proposer d'entamer ce Conseil de Communauté qui ne compte que 19 dossiers. C'est le dernier de cette année 2018. Il commence néanmoins par un dossier en exergue qu'il m'appartient de vous présenter.

***

Dossier N° 1

Délibération n°: DEL-2018-289

PILOTAGE MUTUALISÉ DES POLITIQUES PUBLIQUES - Achat - Commande publique

Projet Territoire Intelligent - Lancement du marché global de performance - Commission d'Appel d'Offres - Election des membres - Avenant n°1 à la convention de groupement de prestations de fournitures - Approbation

Rapporteur : Christophe BÉCHU

EXPOSE

Angers Loire Métropole a une histoire ancienne avec l'électronique. C'est un territoire où des filières de pointe se sont développées notamment dans l'électronique et le numérique (Bull, Thomson....). C'est un territoire reconnu au travers de la qualité de son enseignement supérieur et de la recherche (Université d'Angers, ESEO, ESAIP, etc.), des acteurs économiques (Eolane, ATOS, Scania, etc.) et de ses outils (Cité de l'Objet Connecté, French-Tech, PAVIC, etc.).

Sur ce territoire ont déjà été conduites diverses expérimentations en lien avec l'agriculture, la « silver économie », les objets connectés, le génie urbain, la culture, l'éducation, etc. Angers a également déployé des services dématérialisés (dispositif et Carte A'Tout, applications diverses...).

Angers Loire Métropole est également reconnu par son dynamisme économique et numérique. Cette situation est source de développement de projets communs à l'échelle du territoire (fédérant les acteurs économiques, associatifs et institutionnels de l'écosystème).

La reconnaissance par l'État de la Communauté urbaine comme territoire innovant qui s'est traduite par l'obtention du Label « French Tech » en juin 2015, l'accueil exceptionnel du World Electronics Forum en octobre 2017, et prochainement l'accueil du Global Forum international révèlent la capacité du territoire à se situer dans le peloton de tête des chefs de file de la transition numérique et de l'économie du futur.

Le temps est désormais venu de franchir un nouveau cap.

La volonté d'Angers Loire Métropole et de ses communes membres est de poursuivre la dynamique et d'aller au-delà de son image de territoire d'expérimentation. Il s'agit d'en faire un territoire intelligent, facilitateur de nouveaux services et de nouveaux usages.

Ce territoire intelligent angevin positionnerait au cœur de la démarche la mise en place d'outils permettant une gestion efficiente des ressources et la création de nouveaux services aux usagers. Il s'agirait d'un territoire, et ses habitants, utilisant le numérique pour améliorer la qualité des services urbains et en réduire les coûts. Ainsi, un territoire peut être qualifié d'intelligent quand les investissements amènent à une qualité de vie élevée, avec une gestion avisée des ressources naturelles, au moyen d'une gouvernance participative et d'une utilisation efficiente des technologies. Le territoire intelligent est capable de mettre en œuvre des infrastructures communicantes (eau, bâtiments, déchets, déplacements...), durables, adaptables et plus efficaces.

Angers Loire Métropole, en s'appuyant sur le potentiel de l'ensemble de l'écosystème constitué des startups fédérées autour de la Cité de l'objet connecté, des filières éducatives d'excellence et plus largement de toutes les entreprises innovantes, a désormais pour ambition de franchir désormais une nouvelle étape non seulement inéluctable à terme mais décisive pour le rayonnement, l'attractivité et la qualité de vie des Angevins.

En effet, dans la compétition nationale et internationale, Angers Loire Métropole dispose des moyens de conforter l'image d'un territoire d'innovation pour en faire, au-delà de la ville centre, un Territoire intelligent qui réponde à de fortes attentes de la population en matière de services, en utilisant pleinement cet environnement numérique en forte mutation tout en prenant en compte la nécessaire maîtrise des dépenses de fonctionnement.

La première étape dans ce projet ambitieux est de lancer un marché global de performance.

Ce marché se fixe 3 objectifs :

- **Economiser nos consommations et nos ressources** pour accélérer la transition écologique de notre territoire pour qu'il soit plus durable, responsable et respectueux de l'environnement.

- **Améliorer et proposer de nouveaux services aux habitants**. Rendre l'action publique plus efficace, plus opérationnelle auprès de nos concitoyens.

- **Optimiser la gestion du service public et ses couts de fonctionnement**. Générer des économies pour la collectivité par la modernisation de nos moyens d'actions avec des process moins onéreux et plus économes.

Les données collectées resteront propriété de la collectivité et ne feront pas l'objet d'une commercialisation.

Un marché global de performance d'une durée de 12 ans va donc être lancé aux fins de répondre à ces objectifs, en groupement de commande avec la Ville d'Angers pour un montant estimé à 120 Millions d'euros.

En application des dispositions légales, il est possible de constituer une Commission d'Appel d'Offres spécifique au projet de territoire intelligent, devant laquelle seront présentés tous les marchés et leurs avenants directement liés au projet et relevant de la compétence de la Commission d'Appel d'Offres (CAO). Cette Commission d'Appel d'Offres sera en outre celle qui sera réunie en jury lorsqu'il y aura obligation d'en constituer un.

La création de cette commission nécessite de passer un avenant à la convention de groupement de commande de prestations de fournitures afin qu'elle y soit mentionnée et que son fonctionnement soit règlementaire.

Pour rappel, la Commission d'Appel d'Offres est composée du Président de l'assemblée délibérante ou de son représentant, ainsi que de cinq membres élus titulaires et cinq membres élus suppléants. M. Christophe BECHU en sa qualité de Président d'Angers Loire Métropole, sera Président de droit, mais il pourra désigner par arrêté son représentant en cas d'empêchement.

Son élection se fait au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage, ni vote préférentiel.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 1411-1 et suivants,
Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015,
Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et notamment l'article 89,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant la liste déposée et proposant les élus suivants :

Titulaires	Suppléants
Franck POQUIN	Roselyne BIENVENU
Jean-Marc VERCHERE	Jean-Pierre BERNHEIM
Marc LAFFINEUR	Benoît COCHET
Jean-Paul PAVILLON	Philippe RETAILLEAU
Constance NEBBULA	Frédéric BEATSE

Considérant l'avis de la commission Finances du 03 décembre 2018

DELIBERE

Autorise le Président à lancer un marché global de performance.

Accepte, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour l'élection de la Commission d'Appel d'Offres spécifique au projet du territoire intelligent,

Elit la Commission d'Appel d'Offres spécifique au projet de territoire intelligent, à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel, la liste déposée et proposant les élus suivants :

Titulaires	Suppléants
Franck POQUIN	Roselyne BIENVENU
Jean-Marc VERCHERE	Jean-Pierre BERNHEIM
Marc LAFFINEUR	Benoît COCHET
Jean-Paul PAVILLON	Philippe RETAILLEAU
Constance NEBBULA	Frédéric BEATSE

Approuve l'avenant n° 1 à la convention de groupement de commandes de prestations de fournitures.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à le signer.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à solliciter des subventions et financements auprès de partenaires institutionnels (Etat, Région, Département) et autres acteurs divers, et à signer tous les documents correspondants.

***

PROJET TERRITOIRE INTELLIGENT

Conseil de Communauté du 10 décembre 2018

Monsieur le Président : Dans les années 1950, notre territoire a commencé une histoire avec la filière électronique au sens large. Dans la continuité de l'ouverture de la première école d'ingénieurs autour des métiers de l'électronique en province dans les années 1950, des filières de pointe se sont développées avec de grandes entreprises.

De grands noms qui ont marqué notre histoire : Bull, Thomson, et je n'oublie pas le rôle de l'enseignement supérieur et de la recherche de l'ESEO (Ecole Nationale d'Electronique de l'Ouest), mais aussi de l'ESAIP (Ecole d'ingénieurs en informatique et prévention des risques), de l'Université d'Angers, et puis d'acteurs économiques comme Eolane, comme Atos aujourd'hui, avec des outils comme la Cité de l'Objet Connecté, la French Tech, PAVIC (Plateforme pour l'Expérimentation de la Ville Intelligente et Connectée), etc...

Fort de ce dynamisme économique et numérique, et malgré la mondialisation et les vagues de délocalisations qui l'ont accompagné, notre territoire a conservé des milliers d'emplois sur son territoire, sauf qu'au lieu d'être concentrés dans quelques entreprises, ces emplois dans l'électronique se retrouvent dispatchés dans des centaines d'entreprises plus petites. Sur le territoire de la Communauté urbaine, nous avons près de 7 000 emplois dans l'électronique. De façon plus large, le Grand Ouest, de Lannion à Rennes et de Nantes à Angers, concentre des entreprises dans le domaine de l'électronique, avec une particularité : le nombre de celles qui interviennent dans l'assemblage et pas seulement dans la réalisation d'applications.

Cela implique encore aujourd'hui des réalités et des perspectives en termes d'emplois, en termes de poids de main d'œuvre et en termes de poids de valeur ajoutée. Ces perspectives se sont affinées en 2014 quand, à l'été 2014, dans le cadre du plan de la Nouvelle France Industrielle, le gouvernement de l'époque a souhaité repérer la façon de ne pas rater les nouveaux virages que le numérique ou le digital étaient capables d'offrir à notre pays. Il est parti d'un constat : c'est que la France n'avait sans doute pas été le pays qui avait le mieux négocié la révolution d'Internet. Il y avait donc la nécessité d'essayer de deviner ce que seraient les grands axes, les leviers de croissance, les domaines dans lesquels il y aurait potentiellement demain des opportunités de création de richesses et de valeur ajoutée. Cela a donné naissance à ce plan de la Nouvelle France Industrielle et à la volonté de repérer et d'essayer de faire

éclore des écosystèmes permettant de réaliser le plein potentiel de ces technologies. Il y a en particulier la question des objets connectés.

Le dispositif qui a été choisi par le gouvernement était de faire confiance à des acteurs industriels, à condition qu'ils soient capables de s'allier. À l'époque, celui qui avait été désigné pour être le chef de file de cette thématique sur les objets connectés était le patron de Withings, Éric CARREEL. Il s'était allié avec Eolane pour porter un projet de Cité de l'Objet Connecté à Angers. Vous savez que ce projet a été inauguré par le Président de la République François HOLLANDE en 2015. Dans la foulée, il nous a permis de bénéficier ensuite du label French Tech et il a permis, toujours dans ce sillage, d'accueillir le WEF (World Electronic Forum).

C'était un événement. Il a aussi permis d'aider à structurer une filière autour du cluster We Network qui a pris une importance grandissante dans la filière. De plus, c'est un cluster qui rayonne à la fois sur la Région des Pays-de-la-Loire et sur la Région Bretagne.
Il a conduit à la mise en place d'une association, PAVIC, pour faire de l'expérimentation à partir d'une idée simple. En effet, un certain nombre de ces nouvelles technologies, à défaut d'être forcément matures, méritaient d'être testées en grandeur réelle, avec une possibilité d'avoir des retours d'expériences. Le temps a passé, et, pendant que le temps passait, des solutions de plus en plus performantes sont arrivées sur le marché.

Depuis le début de cette année, notre réflexion était finalement de se demander si la maturité de ce secteur des nouvelles technologies ou de la ville intelligente au sens large n'a pas désormais atteint un point qui peut nous permettre de passer d'une logique d'expérimentations ou d'une logique de réponses qui seront des réponses sectorielles à une réponse qui soit globale. Il s'agit donc de faire en sorte que notre Communauté urbaine devienne un territoire intelligent au sens où on l'entend, c'est-à-dire à la fois capable de s'appuyer sur une infrastructure communicante, sur des processus d'aide à la décision, et sur des interconnexions de ces outils numériques. À partir de ces interconnexions, il s'agit d'être capable de dégager des opportunités à la fois pour économiser nos ressources, pour faire en sorte d'optimiser le service public à des coûts qui soient plus compétitifs que ceux que nous avons aujourd'hui, et de créer les conditions d'un développement économique qui s'appuie finalement sur une idée simple : notre territoire n'est pas seulement celui qui abrite des acteurs des objets connectés, mais est-il lui-même profondément connecté ?

Pour développer cette réflexion, nous nous sommes appuyés sur l'exemple d'une Métropole française, Dijon. Elle a été la première à se lancer dans une démarche globale en 2015 pour étudier comment son territoire pouvait lui-même devenir un territoire intelligent. Elle s'est lancée dans une procédure qui a abouti en 2017 à la conclusion d'un marché avec 4 grandes entreprises pour faire en sorte de pouvoir servir le territoire.

L'idée de la délibération qui vous est soumise ce soir est que nous puissions nous-mêmes entrer dans un processus de dialogue compétitif qui nous permette d'aller au-devant des entreprises en leur demandant de nous montrer les solutions qu'elles pourraient déployer et qui nous permettraient à la fois d'atteindre les objectifs de la Ville intelligente et, potentiellement, de faire en sorte de cocher toutes les cases dont je viens de vous parler.
La délibération en elle-même autorise le lancement de ce dialogue compétitif et crée, ad hoc, une Commission d'Appel d'Offres. Dans le cadre d'un groupement de commandes avec la Ville d'Angers, il s'agit d'être en capacité d'examiner ces offres et de pouvoir ensuite revenir vers l'assemblée pour présenter les résultats de ce dialogue compétitif. C'est une procédure « originale » par rapport à celle que nous utilisons habituellement, mais qui est extrêmement adaptée aux sujets dont nous parlons.

Concernant ces sujets, il y a évidemment une difficulté à mesurer jusqu'où il peut y avoir un intérêt, quels sont ceux pour lesquels il y a un intérêt immédiat et quels sont ceux pour lesquels il y a potentiellement des conditions économiques qui ne sont pas réunies ou qui ne seraient pas satisfaisantes. Elles nécessiteraient de ne pas nécessairement donner suite à tel ou tel aspect de ce que nous imaginons pouvoir être des opportunités.

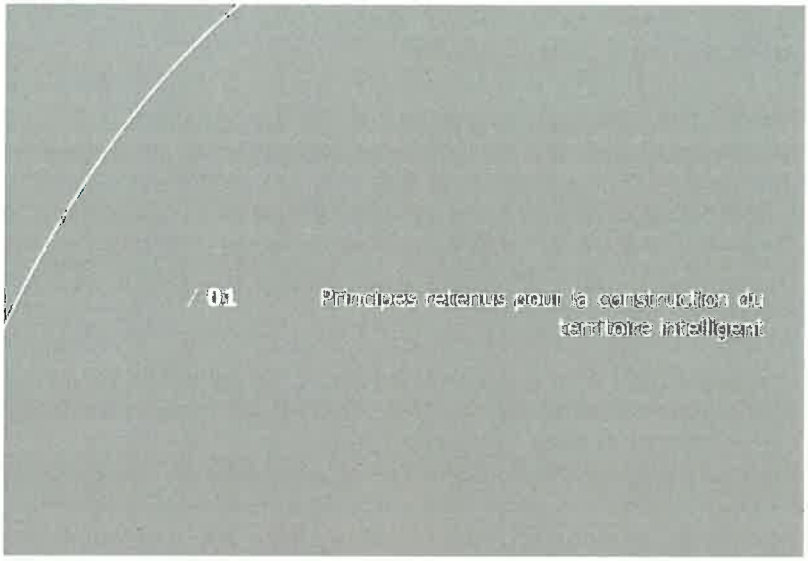

Conclusion du diagnostic du territoire

Le diagnostic du territoire a permis de recenser l'ensemble des initiatives et projets du territoire en termes de territoire intelligent. Les conclusions qui en ressortent sont :

- Un **territoire** riche en initiatives et expérimentations mais **manquant** de **cadre global** et de **coordination forte** sur la thématique territoire intelligent ;
- Un **foisonnement d'expérimentations** et de preuves de concept mais une **industrialisation** et **mise à l'échelle encore timides** ;
- **Quelques initiatives remarquables.**

Le diagnostic du territoire a également montré un bon niveau de maturité (au regard des préoccupations et des résultats) sur les thématiques de **l'environnement** et de **la participation citoyenne** qui constituent deux marqueurs forts du territoire.

Nous avons contacté un cabinet pour faire un diagnostic et il a recensé les initiatives et les projets existants. Il a en particulier pointé le fait que nous n'avions pas, aujourd'hui, un cadre global et une coordination forte sur la thématique du territoire intelligent, avec des niveaux d'implication qui ne sont pas forcément les mêmes dans toutes les filières ou dans tous les services que nous sommes capables de rendre sur tous les territoires.
Il a aussi souligné que nous avions un foisonnement d'expérimentations et de preuves de concepts, mais une industrialisation et une mise à l'échelle encore limitées pour pouvoir réellement prétendre jouer en première division sur ces sujets.

Il y a malgré tout quelques initiatives remarquables qui, pour un certain nombre d'entre elles, nous donnent l'idée de ce que nous pourrions généraliser.
Je pense aux capteurs qui nous permettent d'ores et déjà de faire en sorte de limiter notre consommation en eau sur les quelques endroits où ils sont utilisés pour éviter d'arroser quand il a plu la veille.
Je pense à des dispositifs d'éclairages intelligents. Ils sont limités en nombre de points, mais ils nous permettent de diminuer notre consommation, ou en utilisant des ampoules LED. Au-delà de cette ampoule, nous pouvons potentiellement utiliser des capteurs dans ces candélabres qui permettent d'avoir des infrastructures qui soient communicantes.
Je pense aussi à des initiatives moins récentes, comme la carte A'Tout qui a marqué un véritable passage et une accélération de notre territoire sur la capacité à faire en sorte de pouvoir dématérialiser

un certain nombre de services vis-à-vis des habitants.

Dans le diagnostic qui a été posé, vous avez de surcroît le constat que nous avons globalement un bon niveau de maturité sur les thématiques de l'environnement et de la participation citoyenne, quand on se compare et quand on regarde ce que d'autres sont capables de faire. Il y a une adhésion forte au projet de la part des différentes communes qui ont été consultées dans le cadre de la Commission permanente. Il y a une vision partagée de ce que sont nos priorités, et en particulier sur le fait d'économiser des ressources, d'optimiser le service, et d'être capable d'en tirer des avantages d'un point de vue économique.

Il y a des principes d'actions sur lesquels nous sommes d'accord, en particulier le caractère absolument intangible de la protection de la vie privée et du fait que les données qui pourraient être collectées dans un cadre comme celui-là ne feraient pas l'objet d'une commercialisation. Il y a aussi la réaffirmation forte que la stratégie et la mise en œuvre stratégique doit rester l'apanage de la puissance publique et d'agents de la collectivité dans des lieux qui seront les plus sensibles du dispositif tel qu'il pourrait être conçu.

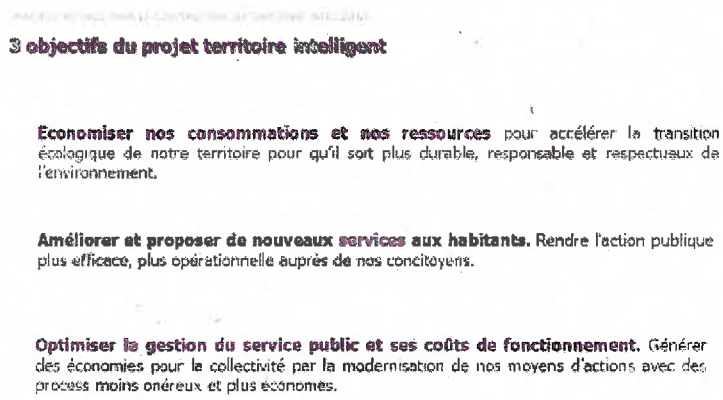

Nous avons 3 objectifs :

- Le premier objectif est évidemment d'actualité, 2 jours après une nouvelle marche pour le climat, mais plus largement dans le contexte dans lequel nous sommes. Il s'agit de faire en sorte d'utiliser ces technologies pour accélérer la transition écologique sur notre territoire, de manière à en renforcer le caractère durable, responsable, et plus largement, le respect de l'environnement qu'elle suppose.
- Le 2ème objectif est l'amélioration des services aux habitants, en faisant en sorte à la fois que l'action publique soit plus efficace, plus opérationnelle, et plus proche, de par les possibilités offertes par ces technologies.
- Enfin, il y a un 3ème objectif d'optimisation de cette gestion du service public et de ses coûts de fonctionnement, en générant des économies pour la collectivité par la modernisation de nos moyens d'action, avec des process moins onéreux et plus économes.

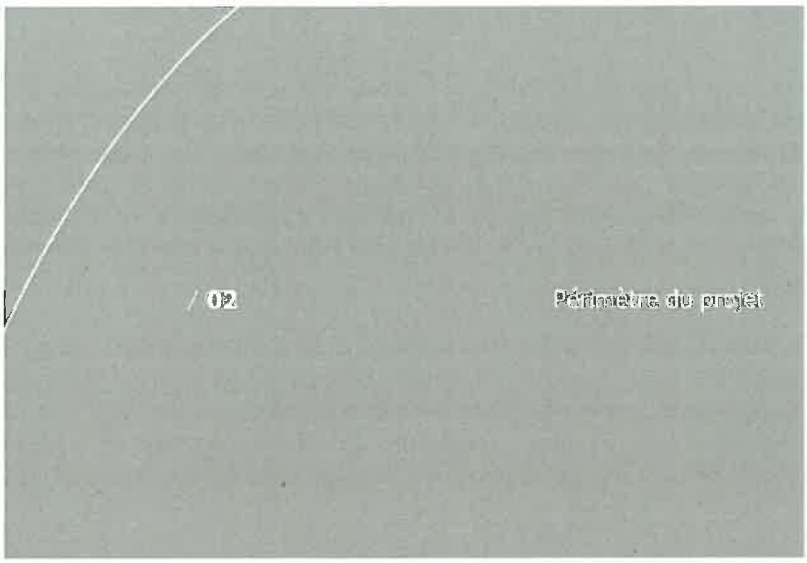

Quel périmètre pour ce projet ?

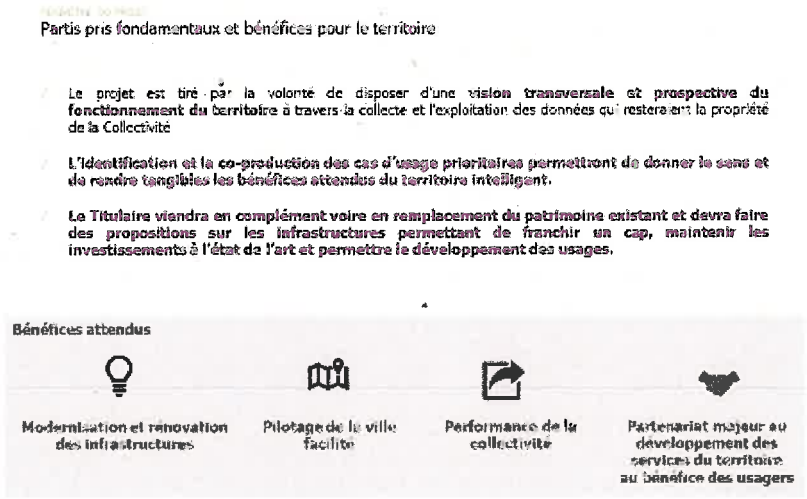

D'abord, il s'agit clairement d'un projet communautaire. Le territoire sur lequel nous souhaitons déployer une infrastructure de type, c'est bien la Communauté urbaine, avec la volonté d'avoir une vision transversale et prospective du fonctionnement de notre territoire.

Malgré la présence de Budgets Annexes dans notre organisation administrative et juridique, l'idée est bien de mettre à contribution tous les services potentiellement concernés en sortant des logiques de chapelles. Nous devons regarder comment l'addition des moyens peut permettre de créer des sources d'intelligence supplémentaires, avec l'identification et la coproduction de cas d'usages prioritaires pour donner davantage de sens et rendre plus tangibles les bénéfices que nous pourrions en attendre.

Un titulaire aura vocation à venir en complément, voire en remplacement du patrimoine existant, et il devra faire des propositions pour franchir un cap, maintenir les investissements en l'état, et permettre le développement des usages. En effet, ce développement des usages ne peut évidemment pas être prédit sur la totalité du marché. Il y a donc une nécessité de nous accompagner et de nous fournir, au fur et à mesure des avancées technologiques, les mises à jour qui nous permettent de bénéficier des technologies ou des moyens potentiellement les plus performants.

Quels bénéfices attendons-nous ? Bien sûr, celui de voir nos infrastructures modernisées et rénovées ; un pilotage de la ville qui soit facilité, notamment en passant de la supervision à l'hyper vision ; une amélioration globale de la performance de notre collectivité ; et un partenariat au développement des services du territoire au bénéfice des usagers. Cela passera à la fois par le socle qui sera réalisé et par les étapes ultérieures qui pourraient s'imaginer si nous donnons suite à ce dialogue compétitif.

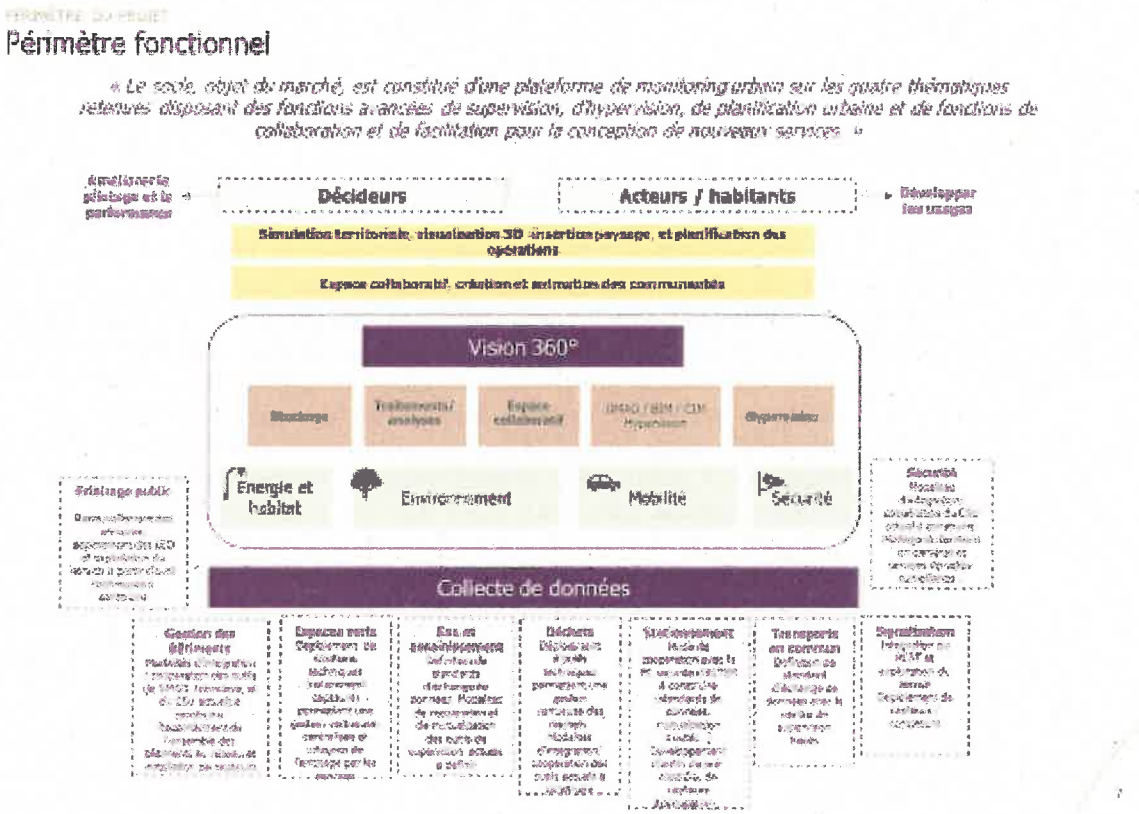

Ce tableau n'est peut-être pas le plus lisible, mais il a le mérite de présenter de manière synthétique les différents sujets sur lesquels nous souhaitons nous mobiliser.
Je vais vous proposer de zoomer sur les différentes briques qui vous sont présentées. Ce sont celles sur lesquelles nous souhaitons engager le dialogue compétitif avec les industriels capables d'y répondre.

D'abord, le premier thème sur lequel nous souhaitons pouvoir potentiellement travailler est celui de l'énergie et de l'habitat. Sur l'énergie, nous avons des enjeux considérables d'économies de ressources avec, en particulier, la question de l'éclairage public pour lequel le renouvellement des armoires, le déploiement des LED et l'exploitation du service à partir d'outils techniques sont à construire ou à imaginer.
Nous avons 48 000 points lumineux sur le territoire de la Communauté urbaine, et nous considérons que nous pouvons diviser par 2 notre facture de consommation électrique avec l'utilisation d'ampoules LED sur les candélabres. Les ampoules ne sont qu'un prétexte et un vecteur pour faire en sorte de pouvoir être accompagnés potentiellement par des capteurs qui nous permettent de franchir un cap et un palier sur le plan de la communication de nos infrastructures.

Le 2ème sujet concerne la gestion des bâtiments publics. Nous disposons de plusieurs centaines de bâtiments publics à l'échelle du territoire, avec un sujet qui est bien entendu celui de la consommation de ces bâtiments, mais pas seulement. L'idée est aussi de pouvoir bénéficier d'une meilleure coopération de nos outils de gestion, de maintenance assistée par ordinateur, de dispositifs de télérelève, de centres de supervision urbains qui seraient à construire et qui nous permettraient d'améliorer la connaissance à la fois des principaux indicateurs de fonctionnement de ces bâtiments, mais aussi la manière d'être capables de prendre des décisions de gestion en fonction d'indicateurs beaucoup plus poussés que ceux dont nous disposons aujourd'hui. Je pense aussi à des capteurs autour de la mesure de la qualité de l'air, ou de choses de ce type, compte tenu de la progression des règles, des normes ou des obligations. À défaut d'être complètement obligatoires aujourd'hui, le sens de l'histoire est celui d'un renforcement des contrôles à opérer dans un certain nombre de secteurs.

Ensuite, il y a la question de la sécurité. Elle pose la question des modalités d'intégration et de coopération, en particulier du centre de supervision urbain actuel, avec la question du maillage du territoire en caméras et en service potentiel de vidéosurveillance.

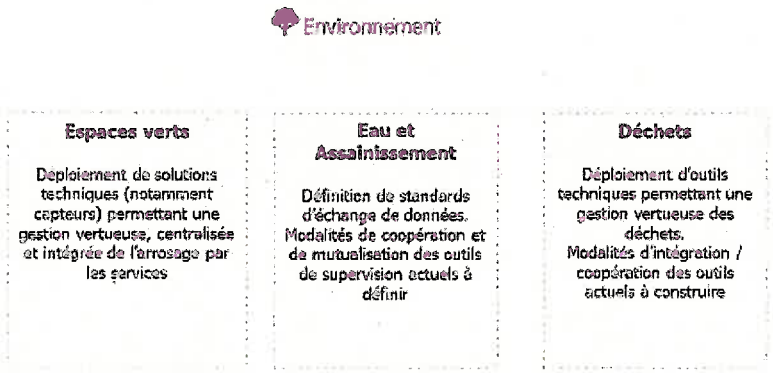

J'ai rapidement évoqué la question de l'environnement, avec les espaces verts, mais nous disposons aujourd'hui d'un potentiel de 60 hectares d'espaces verts dont nous assurons l'entretien. Nous mettons bout à bout les différents parcs et jardins dont nous avons la responsabilité, avec la volonté de pouvoir déployer des solutions techniques, notamment des capteurs, pour avoir une gestion plus vertueuse, plus centralisée et plus intégrée des questions d'arrosage.

Sur l'eau et l'assainissement, la définition de standards d'échanges de données qui vous sont présentés ou les modalités de coopération et de mutualisation des outils de supervision sont là aussi des enjeux importants. Nous avons aujourd'hui un centre de supervision spécifique pour l'eau et l'assainissement, c'est-à-dire une sorte de terminal où arrivent les informations sur la maintenance du réseau, avec des

opérateurs dédiés.
L'idée est de ne plus avoir demain des opérateurs spécifiques qui ne s'occupent que d'eau et d'assainissement, autres que des parkings, autres que de la sécurité des bâtiments et autres que du suivi du réseau de transports en commun. Il s'agit d'avoir au contraire l'ensemble de ces équipes dans un lieu où arrive l'ensemble de ces images pour être capable d'interconnecter ce que nous disent ces différents moyens de relève.
Cela présente évidemment des intérêts sur un pilotage qui soit à la fois plus fin et plus rationnel que ce que nous faisons. J'ajoute qu'il y a d'autres enjeux autour de l'eau et de l'assainissement. Il y a le fait d'être potentiellement capable de repérer plus vite les fuites sur le réseau pour pouvoir y répondre si nous sommes en capacité d'avoir des capteurs ou des dispositifs intelligents. Il y a le fait, peut-être demain, d'avoir des mesures de la pression des hydrants utiles pour le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS). Cela pourrait se faire à partir d'un système qui nous renseignerait tous les jours et pas seulement deux fois par an, comme aujourd'hui. Nous envoyons aujourd'hui sur chacun de ces hydrants des techniciens pour aller mesurer cette pression. Ils ne peuvent passer que deux fois sur chacun de ces hydrants pendant l'année, là où, potentiellement, la mesure de ces pressions pourrait nous être précieuse et utile au quotidien.

Sur la question des déchets, il s'agit bien entendu du déploiement d'outils techniques qui nous permettent d'avoir une gestion plus vertueuse de nos déchets. Cela commence aussi avec des dispositifs de géolocalisation de nos engins pour être capable d'optimiser les collectes. C'est la suite des capteurs dans les containers enterrés pour ne relever que ceux qui sont complets et pas ceux qui sont à moitié vides. C'est donc un pilotage plus fin et plus vertueux qui réduit à la fois nos consommations d'essence, parce que nous aurons optimisé le dispositif. C'est un pilotage plus adapté, avec également des coopérations à construire dans ce domaine.

Sur la mobilité, nous avons la question du stationnement. Nous disposons ici aussi d'un PC de sécurité dédié dont nous pouvons imaginer qu'il pourrait utilement être couplé dans des perspectives de report modal avec ce qui relève des transports en commun.
Nous avons aussi la question du développement d'outils de précontrôle ou de capteurs d'occupation pour être capables d'indiquer, y compris quand nous sommes sur du stationnement en voirie, les endroits où nous disposons de places de stationnement disponibles. Quand nous savons que nous passons entre 10 et 20 % de notre temps en voiture pour chercher une place de stationnement, si nous réussissons à diviser ce temps, l'impact sur l'émission de gaz à effet de serre et sur la consommation globale en termes d'essence est évidemment absolument immédiat.

Sur les transports en commun, il s'agit ici d'avoir des échanges de données avec le délégataire que nous allons retenir. Sur la signalisation, en intégrant le poste de contrôle et de régulation de trafic et

d'exploitation du service, nous pouvons étudier la façon d'aller vers de la signalisation intelligente, avec la capacité de moduler la vitesse autorisée sur certains axes en fonction de la perspective d'avoir des embouteillages un peu plus loin pour éviter ces embouteillages en amont. Nous savons là aussi que les embouteillages ont une contribution à la pollution très importante au-delà de l'ensemble des désagréments que cela peut amener.

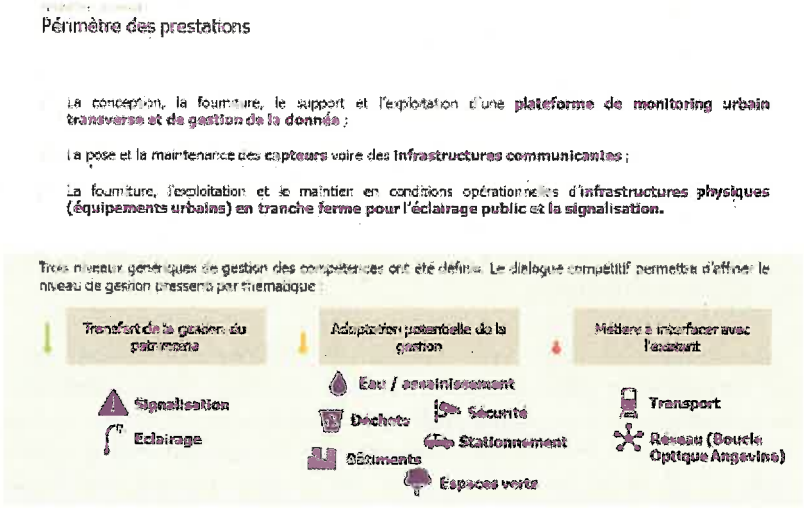

Quel périmètre de prestations ? Nous pouvons résumer nos attentes avec le petit tableau en bas. Il résume finalement les 3 grands principes que nous pouvons imaginer :

- Vous avez la signalisation et l'éclairage. En fonction des réponses que nous aurions, l'idée est d'aller jusqu'au transfert de la gestion du patrimoine, aussi bien de la signalisation que de l'éclairage public.
- Ensuite, nous avons tout un champ pour lequel nous n'imaginons pas un transfert de gestion de patrimoine, mais nous imaginons des degrés de coopération qui sont à construire. Ils peuvent varier en fonction des réponses technologiques et du niveau de maîtrise de ceux qui seraient nos partenaires. Cela porte sur l'eau et l'assainissement, les déchets, la sécurité, le stationnement, les bâtiments et les espaces verts.
- Puis enfin, nous avons 2 domaines pour lesquels nous n'attendons pas la moindre évolution en ce qui concerne la gestion, mais nous demanderons à celui qui répondra de nous indiquer comment il interface des solutions qui sont des solutions existantes avec les siennes.

Pour les transports, c'est assez simple à mesurer. En février ou mars prochain, nous serons amenés à délibérer pour savoir qui sera notre délégataire. Il va de soi qu'un dialogue compétitif qui a vocation à se terminer à l'automne prochain ne pourra pas remettre en cause ce qui aura été décidé en début d'année.
En revanche, les 2 sociétés qui sont en lice aujourd'hui sont tout à fait en capacité de développer des systèmes intelligents et communicants avec ceux que nous déploierons par ailleurs.

Et puis, nous disposons aujourd'hui d'une boucle optique de 67 km sur le territoire de la Ville d'Angers. Cette boucle optique existe. Il n'est donc pas utile d'aller retirer des fibres optiques en parallèle de celles qui existent. Nous ne demanderons donc pas à celui qui sera retenu de déployer de la fibre optique là où elle existe déjà, mais de regarder comment il s'interface avec celle-ci.

Je le dis parce qu'un des grands postes de dépenses à Dijon était précisément le déploiement d'une infrastructure de fibre. Grâce aux décisions prises par nos prédécesseurs, nous avons cette chance de disposer aujourd'hui d'une infrastructure qui représente un plus au moment où nous nous apprêtons à lancer ce marché. Je pense en particulier à Daniel RAOUL, parce que je sais à quel point il a poussé pour convaincre le Conseil municipal d'Angers d'investir de manière forte à l'époque.

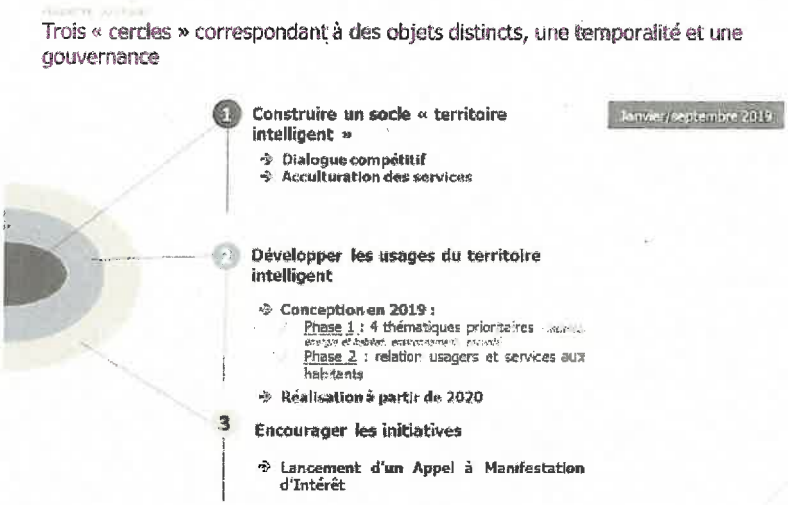

Cette diapositive résume notre ambition et l'étape que nous pourrions franchir ensemble. L'enjeu du dialogue compétitif, c'est le socle, la partie la plus foncée de la cible. En clair, la Communauté urbaine lance un dialogue compétitif avec une perspective qui est de construire le socle, les infrastructures.

J'ajoute qu'au-delà de la construction des infrastructures, cela signifie aussi un plan de formation de nos agents que nous avons appelés « acculturation du service ». Cela signifie que c'est un projet d'administration au-delà d'un projet d'investissement, et qu'il faut se mettre dans la tête ou mesurer ce que peuvent être les plus-values et les retombées positives de ces différentes technologies. Il faut donc en comprendre la finalité, en mesurer ce que sont potentiellement les impacts. Cela ne peut pas se faire sans des temps de formation qui sont à intégrer dans le marché de celui qui l'emportera.
L'infrastructure en elle-même ne suffit pas à rendre le territoire intelligent, mais elle lui donne la possibilité de le devenir. C'est par les usages que nous serons en capacité de pouvoir obtenir la pleine potentialité de ce qui est imaginé.
Dans ce domaine, l'idée est bien entendu d'associer les forces vives du territoire. Je les entends dans un sens très large, à la fois celles qui ont déjà cette culture technologique, mais aussi potentiellement les gens qui, sans avoir les réflexes ou la culture, d'un point de vue technique ou technologique, peuvent avoir des attentes en termes de finalité et exprimer cette attente. Nous devons regarder la façon dont les technologies sont en capacité de permettre de réaliser cette attente.

Notre idée est ici de faire en sorte que, légèrement décalé par rapport au moment où nous lancerions le dialogue compétitif, mais pour avoir des lignes d'arrivée qui se rapprochent, nous puissions lancer des ateliers de conception de ces usages en associant à la fois les entreprises, mais aussi les habitants, les associations, les collectifs et l'ensemble de nos collectivités, pour établir des attentes en termes d'usages.
Il s'agit que ces attentes en termes d'usages soient exprimées au moment où nous aurons potentiellement quelqu'un que nous aurons choisi pour être l'interlocuteur et le chef d'orchestre de la mise en œuvre de l'infrastructure. Au-delà de la mise en œuvre, il devra proposer des usages qui pourraient s'imaginer.

Nous pensons qu'il y a une troisième étape qui nous appartient davantage, à partir du moment où nous disposerions d'un réseau qui rende notre territoire intelligent. Il s'agirait d'avoir une capacité à faire en sorte que des initiatives privées, parmi lesquelles des appels à manifestation d'intérêt, puissent se déployer sur le territoire, à l'initiative d'entreprises ou à l'initiative de la collectivité. Cela ne doit pas constituer une phase dans laquelle nous aurions à financer quoi que ce soit.

Ce serait plutôt la possibilité d'utiliser le territoire pour en faire une sorte de showroom de ce qu'elles sont capables de faire, pour obtenir des références par rapport à d'autres territoires.
Je vous parle d'une phase qui serait au-delà de l'année qui arrive et sans doute pas avant le deuxième semestre de l'année 2020.

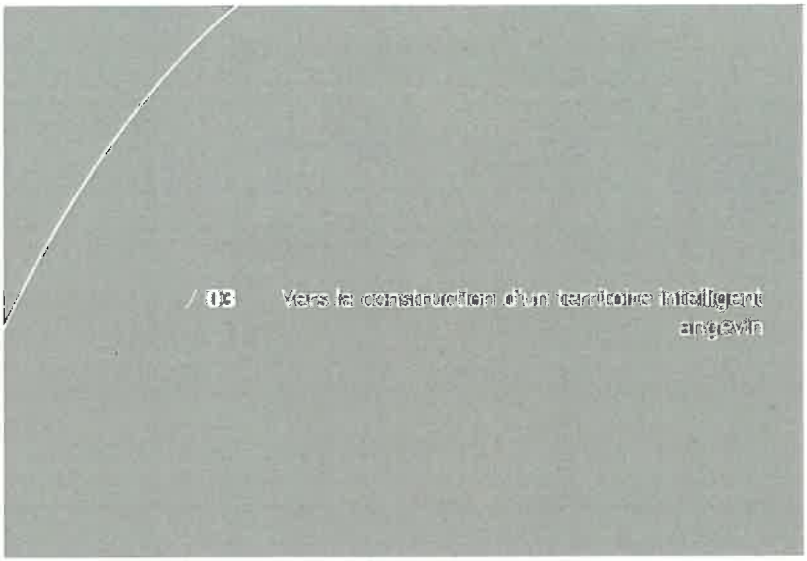

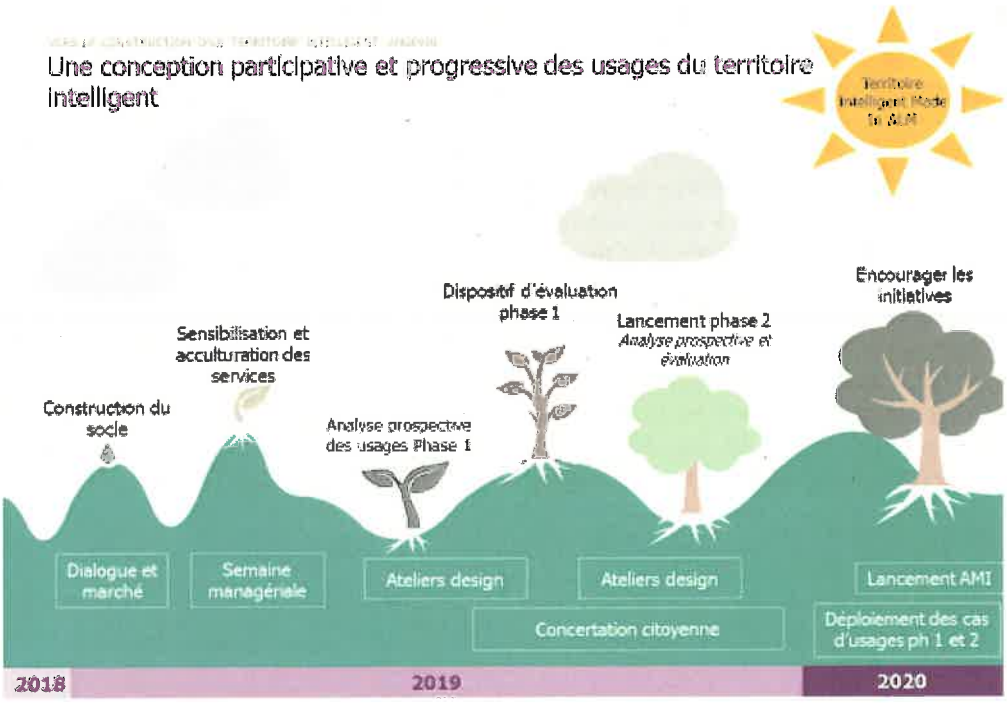

Vous avez une métaphore un peu moins technologique de ce que nous imaginons, mais qui a le mérite de bien séquencer ces diverses approches, avec évidemment la volonté de faire en sorte de structurer le socle, d'acculturer et de sensibiliser les services et de pouvoir analyser les usages qui sont rendus possibles avec des dispositifs d'évaluation.

Enfin, l'encouragement des initiatives serait rendu possible parce que notre territoire aura été en capacité de planter. Vous avez le calendrier qui rappelle ce que sont les diverses étapes et qui se fixe comme objectif de pouvoir retenir un lauréat, sur tout ou partie du champ que je suis en train d'évoquer, à une date qui correspondrait au mois de septembre de l'année prochaine. La phase dont j'ai

parlé a vocation à se dérouler jusque-là.

Focus sur le calendrier prévisionnel de la procédure de dialogue compétitif

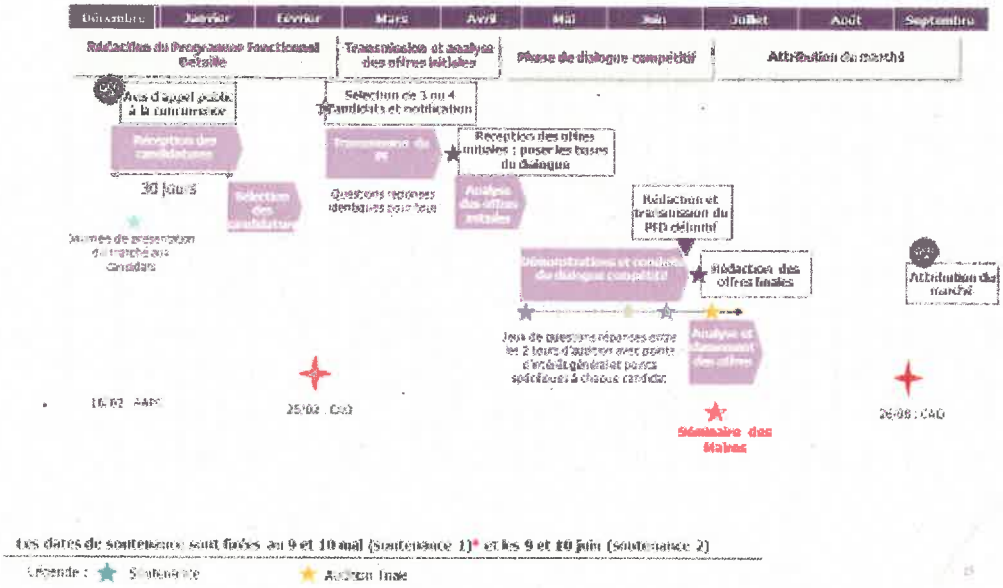

Ce calendrier repose sur plusieurs constats :

- Le premier constat est que l'évolution des technologies est telle que si vous avez un dialogue compétitif qui dure sur 2 ans, au bout d'1 an ou de 2, les évolutions technologiques peuvent potentiellement remettre en cause ce que vous aviez pu voir à l'origine. Il faut donc un rythme suffisamment soutenu pour qu'en l'état de l'art, nous nous mettions d'accord sur quelque chose. En même temps, nous devons avoir une capacité à rédiger la commande que nous passerions pour nous assurer que les innovations à venir puissent être intégrées dans l'offre qui sera présentée.
- Il y a un 2ème objectif très clair. Ce 2ème objectif repose sur le pari, que je ne crois pas déraisonnable et que beaucoup de territoires réfléchissent aujourd'hui, mais que la plupart de ces territoires présenteront des projets d'évolution pour devenir des territoires intelligents à l'issue des prochaines élections. Quand on discute avec les entreprises capables d'intervenir sur ces champs, elles vous confirment qu'elles sentent bien des manifestations d'intérêt. Notre idée est de profiter du fait qu'il n'y aura sans doute pas d'autre agglomération de notre taille à se lancer dans une démarche de ce type avant les élections pour que nous puissions avoir l'opportunité d'être une référence pour celui que nous choisirons.
  Cela pourrait accroitre la compétition entre les groupes qui répondront parce que c'est la dernière occasion, entre guillemets, de pouvoir être une référence avant de participer à des appels d'offres ou à des dialogues compétitifs qui seront beaucoup plus nombreux au 2ème semestre de l'année 2020.
  Il s'agit donc d'en retirer un certain nombre de retombées, à la fois en termes de visites de délégations d'autres villes, mais sans doute aussi de capacité à convaincre le groupe qui sera choisi de ne pas se contenter d'être l'opérateur de ces services, mais peut-être d'implanter une partie de ses équipes sur notre territoire. S'il fait visiter sa référence de ce que peut être une ville ou un territoire intelligent, il pourra le faire à un endroit où il concentre lui-même des équipes de RD (Recherche & Développement) et de mise au point de process nouveaux. Au-delà de la présentation du territoire intelligent angevin, il pourra lui-même avoir une présentation du groupe qui a été capable de rendre notre territoire intelligent.

Il me semble que nous arrivons à la dernière diapositive qu'il m'appartenait de vous présenter. Après vous avoir dit cela, je reviens au texte de la délibération qui relate sur la première page ce qu'est finalement l'histoire de l'électronique angevine de manière très synthétique.

Il résume nos 3 objectifs d'économie de consommation et de ressources, d'amélioration et de propositions de nouveaux services, d'optimisation de la gestion du service public et de ses coûts de fonctionnement.

Il précise que les données collectées resteront propriété de la collectivité et ne feront pas l'objet d'une commercialisation. On le dit très tôt, et pas seulement dans les annexes, parce que c'est véritablement pour nous quelque chose d'absolument essentiel. Nous imaginons un marché global de performance d'une durée de 12 ans, en considérant que 15 ans sont trop longs et que 10 ans sont trop peu, compte tenu de ce que peuvent être les évolutions et les niveaux d'investissements.

Nous imaginons un groupement de commandes avec la Ville d'Angers, en particulier pour la partie sécurité qui n'est pas une compétence communautaire et qui nécessite, au moins pour elle, que la Ville d'Angers fasse partie du groupement de commandes.

Nous estimons le montant global d'investissements qui pourraient être nécessaires sur la période à une somme d'environ 120 millions d'euros sur la totalité de la période, c'est-à-dire l'équivalent de 10 millions d'euros par an.

En application des dispositions légales, il vous est proposé de constituer une Commission d'Appel d'Offres spécifique au projet devant laquelle seront présentés les marchés et leurs avenants. Elle se réunira en jury lorsqu'il y aura l'obligation d'en constituer un. Elle nécessite de passer un avenant à la convention de groupement de commandes, et c'est également l'objet de cette délibération. Elle serait composée de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants, dont les noms vous sont indiqués dans la délibération.

Nous avons :

- Franck POQUIN, compte tenu de ses responsabilités dans le domaine de l'énergie ;
- Jean-Marc VERCHÈRE, à la fois pour sa connaissance de nos déploiements de réseaux de chaleur, mais plus largement du suivi de l'ensemble de ces sujets techniques, parce qu'il siège pour notre compte au SIEML (Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire) et que les liens évidents qui existent entre le syndicat d'énergies et nous sur ces sujets ne peuvent pas vous échapper ;
- Marc LAFFINEUR, compte tenu de l'impact financier de cette délibération ;
- Jean-Paul PAVILLON, pour que nous puissions être accompagnés d'un Maire qui, sans être Vice-Président et compte tenu à la fois de son intérêt personnel et de l'intérêt pour son territoire, nous a fait part de sa motivation ;
- Et Constance NEBBULA qui siège évidemment au sein de notre Conseil de communauté, mais qui a des responsabilités plus étroites sur le numérique au sein de la Ville.

Nous aurons aussi des suppléants :

- La première Vice-Présidente : Roselyne BIENVENU ;
- Jean-Pierre BERNHEIM, au titre des retombées économiques que nous en espérons ;
- Benoît COCHET qui est de la même promotion que Jean-Paul PAVILLON ;
- Philippe RETAILLEAU, compte tenu de ses initiatives sur la Meignanne Tech et le fait de regarder comment, au-delà de la ville intelligente, il peut y avoir des villages intelligents. J'ai eu déjà l'occasion d'évoquer ces sujets avec lui.
- Et puis, nous aurons Frédéric BÉATSE, pour que la minorité angevine puisse être associée de l'intérieur à l'ensemble de ce qui va se passer.

Il est entendu que nous informerons les suppléants autant que les titulaires de la manière dont les choses vont se vivre au niveau de ce dialogue compétitif.

Voilà, mes chers collègues, les quelques éléments que je souhaitais vous donner à ce stade. Vous l'avez compris, il s'agit ce soir de lancer un processus, et en aucun cas de faire un chèque en blanc puisque il y n'a pas d'attribution de marchés et il n'y a pas d'attribution de dépenses. Nous avons le

lancement d'un dialogue ambitieux avec les entreprises qui sont aujourd'hui capables d'intervenir dans le champ des « smart cities », avec une réflexion, en amont, longue et fine sur les domaines dans lesquels nous pourrions avoir des plus-values et nous voir proposer des solutions.

Cela ne nous interdit pas de considérer demain que, dans certains cas, les promesses qui nous sont faites, compte tenu de leur coût, ne sont pas à la hauteur des enjeux. Pour d'autres, à l'inverse, nous sommes peut-être en capacité d'aller un petit peu plus loin que ce que nous avions imaginé.

J'en ai terminé pour cette présentation. Le temps est maintenant venu de répondre à vos questions ou d'entendre les remarques que les uns et les autres pourraient avoir. Je commence par vous, M. BÉATSE. Vous avez la parole.

Frédéric BÉATSE : Monsieur le Président, chers collègues, bonsoir. Avant toute chose, je vais lever un suspens. J'ai lu dans la presse les pages un peu sarcastiques de samedi selon lesquelles nous pouvions nous interroger sur notre position sur ce dossier, à quelques mois des élections qui arrivent.

Je vous rassure, le sens de l'intérêt général du territoire et des enjeux portés n'induisent pas de clivage particulier. Je soutiendrai cette démarche parce que, vous l'avez rappelé Monsieur le Président, elle s'inscrit dans la continuité de combats collectifs, impliquant toutes instances de collectivités locales quelle que soit leur obédience, et un investissement de dizaines d'années.

Malgré les difficultés, malgré les coups, notre territoire a su s'affirmer grâce à ces acteurs. Vous en avez parlé, je pense au rôle qu'a pu jouer le World Electronic Applications Valley avant We Network, pour nous conseiller, impulser, et travailler à faire en sorte que l'électronique mute et s'adapte aux besoins de notre société. Le sens de l'intérêt général, le sens d'un territoire pionnier impose que le territoire de notre agglomération soit en figure de pointe, si possible, dans ce domaine ô combien important.

Pour être tout à fait clair, cette question de l'intérêt général rejoint aussi ce que nous avions nous-mêmes proposé. Pourquoi nous mettre en contradiction avec ce que nous avions inscrit dans notre projet municipal ? Vous avez parlé de Daniel RAOUL. Je veux aussi parler de Luc BELOT qui avait travaillé dans le précédent mandat. Il n'est plus dans cette instance, mais il avait veillé dans le mandat précédent à poser le plus de conditions possibles à ce qui pouvait être récolté dans ces domaines.

Dans ce que vous avez dit, je juge aussi importante la maîtrise de la collectivité sur ces sujets. Cela avait été le cas lors de la boucle angevine. D'un point de vue stratégique, il avait été choisi de maintenir une propriété des infrastructures par la puissance publique, et le passé nous a montré que c'était indispensable.

C'est aussi le cas dans les réseaux de chaleur, dont vous avez parlé, où les augmentations successives des réseaux de chaleur se sont faites avec la volonté d'une maîtrise publique des infrastructures. Il me semble que ce projet doit aussi s'inscrire dans ce cadre pour permettre de porter, dans notre territoire, une vision de services publics autour de ce projet.

Il nous met aussi à l'abri d'un certain nombre de contraintes ou de difficultés. Vous l'avez dit, des choses avaient été engagées autour de la carte A'Tout, des expérimentations sur l'éclairage et les déchets. Il faut aussi avoir une vision globale des choses et surtout de capitaliser autour d'une accélération de ces sujets et de ces questions.

Nous le voyons dans tous les domaines, nous vivons une période d'accélération extraordinaire. La notion de temps s'est accélérée de façon importante. C'est le cas sur ces technologies, et aussi bien évidemment sur ces sujets. Je pense que, quelle que soit la période ou le moment, il est important de ne pas perdre davantage de temps et d'avancer sur un enjeu incontournable. Certainement comme beaucoup d'entre nous qui travaillons sur ces sujets depuis un moment, je suis convaincu que ce n'est

pas qu'une question de gadget, une question de « geek », de passe-temps ou d'activité qui serait déconnectée des enjeux du territoire. Passer autour d'une ville connectée et d'une agglomération est indispensable. C'est aujourd'hui une condition indispensable pour faire vivre le Conseil de Développement Durable et de Transition Écologique sur notre agglomération.

C'est bien ici que j'y vois tout intérêt à prolonger, amplifier et valoriser des politiques existantes. En ce sens, ce n'est pas un gadget. C'est dans ce sens que les débats électoraux auront toute leur place. Ces politiques ne remplacent pas des choix politiques ou des stratégies politiques. Elles les confirment et les installent peut-être de façon plus importante, mais elles ne les remplacent pas. C'est pour cela que je n'y vois pas aujourd'hui un enjeu électoral.

Je parlais des enjeux du développement durable. Vous avez parlé de l'enjeu du développement durable et de la transition écologique. Comme vous, j'ai été frappé par les derniers éléments que nous avons eus la semaine dernière concernant les rejets de CO2. Nous avons + 2,7 %, après une stagnation les années précédentes. Non seulement nous ne résolvons pas le problème à l'échelle de la planète, mais la situation continue de se détériorer. Cela implique que chacun, à sa place, fasse ce qu'il faut. En tant qu'élus de cette agglomération, nous devons nous doter des outils pour y participer à notre échelle, à notre place, parce que c'est ce travail commun qui nous aidera à résoudre le problème.

Vous avez donc parlé des leviers en termes de mobilité, d'énergies, de nature en ville, d'eau et de déchets, mais c'est aussi un outil qui doit permettre de lutter contre les inégalités sociales. Nous le voyons dans le débat politique actuel, il ne faut pas opposer transition écologique et inégalités. Vous n'en avez pas parlé, mais c'est certainement une des possibilités offertes par les partenariats.

Je pense aux résultats attendus dans le logement social, le résultat attendu dans les mobilités des plus fragiles et les résultats attendus pour lutter contre le non-recours à un certain nombre de dispositifs ou d'infrastructures. Ces choses doivent être intégrées pleinement et ne doivent pas non plus créer un fossé supplémentaire entre les connectés et les non connectés, ne pas créer encore des vitesses différentes entre ceux qui auraient l'appétit pour les technologies et ceux qui ne l'aurait pas. Le volet « participation » a ici tout son sens : c'est bien dans cette participation globale et massive des habitants que les choses doivent s'orienter.

Je ne reviendrai pas sur le volet du développement économique qui sous-tend tout cela, mais qui peut permettre à notre territoire d'être une vitrine de ces technologies, de ces forces dans cette compétition toujours plus importante entre territoires.

Pour finir, j'aurais quelques propositions ou points d'intentions. Je vous en avais parlé, c'est une de mes marottes. Mais je soulève la question d'associer un bureau des temps ou une question des temps dans la Ville à ce dossier. Edmond HERVÉ à Rennes avait lancé des initiatives tout à fait passionnantes sur les temps. Les inégalités existent dans les temps de la vie, les temps de la ville, et la possibilité, à travers ces outils, d'avoir un diagnostic complet de la vie d'un territoire en fonction du moment de la journée, du jour de la semaine ou de la saison. Cela peut permettre d'apporter des réponses adaptées. La plus évidente, ce sont trois importantes structures dont les horaires de sortie sont concomitantes. Au lieu de faire des investissements supplémentaires, il suffit parfois de décaler de 10 minutes chacune pour y arriver. Ce sont donc aussi des nouvelles réponses et le fait de se mettre autour d'une table. La gestion des temps est donc importante.

Ensuite, il y a la question des données. Vous en avez parlé, elle est cruciale. Elle est cruciale parce que les données font l'objet des guerres d'aujourd'hui. Vous l'avez dit, s'assurer à la fois de la maîtrise des données et de leur protection, à travers les conditions du marché, c'est s'assurer qu'elles soient étanches et protégées. Il est extrêmement important pour nos concitoyens de mettre en place des structures de surveillance suffisamment présentes et transparentes, de façon à ce que chacun puisse veiller à l'utilisation des données. C'est un sujet qui monte de plus en plus, parce que personne n'y comprend rien et parce qu'il y a des abus. Heureusement que notre pays n'est pas tellement touché, à côté d'autres pays. Cette question des données, du fichage et du traçage est extrêmement importante. Je pense qu'il

faut s'en assurer aujourd'hui. Vous avez parlé de l'implication des habitants.

Pour conclure, parce que vous avez cité un coût important, je pense qu'il est aussi nécessaire d'avoir un mécanisme d'évaluation socio-économique de la « smart city » pour convaincre et installer ou rectifier. Vous avez parlé de résultats attendus d'un point de vue environnemental. Effectivement, 20 % du temps de pollution des automobilistes consiste à trouver une place de stationnement. Ce sont des éléments qui peuvent justement être captés par les éléments d'analyses de l'air à mettre en place, mais plus globalement, nous pouvons réaliser des économies sur l'eau, les déchets, l'éclairage, l'énergie, ou les résultats attendus de façon positive dans des politiques de solidarité.

Je parlais tout à l'heure du non-recours. Il s'agit de se doter ou de travailler avec le Conseil de Développement et avec d'autres acteurs de notre territoire sur des mécanismes d'évaluations socio-économiques réguliers des apports pour le territoire et des bénéfices attendus de ce dispositif. Une période de 12 ans me semble être un élément à prendre en compte. Merci.

Monsieur le Président : Qui souhaite prendre la parole ? Marc LAFFINEUR. Nous entendrons ensuite Antony TAILLEFAIT.

Marc LAFFINEUR : Je suis évidemment très favorable à ce dossier. Je crois que c'est évidemment très important pour que nous soyons à la pointe et que toute notre population puisse bénéficier de cette modernisation. Je crois qu'il faut quand même faire attention à deux ou trois choses.

La première, c'est qu'il faut bien informer nos populations. Une partie de nos populations sera un peu inquiète de ces investissements qui peuvent être réalisés et de l'utilisation des données, comme l'a dit Frédéric BÉATSE. Il faut donc rassurer sur ce point, mais il faut rassurer aussi sur le fait que nous ne serons pas davantage perdus avec cette technologie. Je crois qu'il est extrêmement important de passer du temps à informer nos populations et bien montrer les avantages.

Le deuxième intérêt est que c'est un investissement important qui s'évalue à 120 millions d'euros. Vous avez dit que cela nous fera faire des économies de fonctionnement. Je partage tout à fait ce point de vue, mais je crois qu'il faut aussi pouvoir nous engager à ne pas augmenter la pression fiscale pour ces investissements. Je crois qu'il est aussi vraiment important de pouvoir dire que nous résilierons certains dispositifs, et que les économies réalisées permettront d'investir dans ce projet sans augmentation de la pression fiscale. Je crois que c'est un marqueur très important que nos populations devront prendre en compte dans l'explication et dans l'acceptation de toutes ces transformations.

Monsieur le Président : Je passe la parole à Antony TAILLEFAIT.

Antony TAILLEFAIT : Nous parlons ce soir de « smart territoire ». Je préfère utiliser le terme « smart » plutôt que le terme « intelligent » (parce que nous n'avons pas envie de vivre dans un territoire stupide). Nous avons compris ce soir qu'un « smart territoire » est un territoire engagé dans une triple transition. Il y a la transition numérique, pour laquelle nous trouvons des éléments dans la présentation que vous avez effectuée. Il y a la transition écologique, qui est indispensable. Aujourd'hui, un grand nombre d'outils, et notamment l'interopérabilité des données collectées par les capteurs, nous permettront de faciliter cela. Il y a aussi une transition culturelle sociale. Je crois que ce point est central dans la question des « smart territoires ».

Gérer un « smart territoire », ce n'est pas uniquement gérer un champ économique. Comme l'a dit M. LAFFINEUR, ce projet doit pouvoir faciliter l'acceptabilité. C'est particulièrement important, parce que nous pouvons avoir les plus belles idées du monde, elles peuvent être freinées par des craintes parfois irrationnelles. Nous l'avons vu dans d'autres territoires. Il ne faut pas le négliger.

Pour avoir suivi cela de près, notamment dans d'autres territoires européens, cela doit faciliter les innovations sociales. Je pense à certaines coopérations et à la création de certains collectifs entre les citoyens. Autrement dit, une bonne part de notre projet de « smart territoire » doit être co-construit avec les citoyens, et je crois que nous pourrons ainsi parvenir à surmonter les difficultés d'acceptabilité que nous rencontrons ici ou là.

Quand je regarde les 3 objectifs, je suis un peu inquiet. Je le dis comme cela parce que je découvre les éléments du dossier, comme un certain nombre d'entre vous.
Nous voyons bien la transition écologique dans le premier objectif. Dans le deuxième objectif, nous voyons une bonne part de la transition numérique. Or, je crains que le troisième objectif ne vampirise les deux premiers. On parle de coûts, d'économies, d'optimisation, et, politiquement, il est assez symbolique d'associer cela à la gestion des services publics.
Je le dis au passage : nous pourrions peut-être faire un effort, notamment au niveau de la communication, pour éviter d'associer l'innovation à tout ce qui ne constitue pas le service public.
En tous cas, quand on lit les trois objectifs, nous avons un peu le sentiment que ce projet n'est que dans les limbes. Il en est à son tout début, et nous pourrons améliorer cela.

J'ai deux remarques :

- Effectivement, la souveraineté des données est capitale. Aujourd'hui, l'autonomie digitale est aussi importante que l'autonomie alimentaire ou l'autonomie énergétique, compte tenu notamment des marchés qui peuvent se développer à partir de nos données. Comme nous l'avons vu dans d'autres pays à l'étranger, il faut éviter de « *googliser* » le territoire, de sorte que nous ne serions plus du tout maîtres à la fois du développement de notre « territoire smart » et à la fois dans la maîtrise des données. Nous devons pouvoir faire source de financement de nos politiques publiques à un moment ou à un autre. Comme l'a dit notre collègue Marc LAFFINEUR, cela permettrait de limiter la pression fiscale.
- J'ai une dernière remarque, mais nous n'avons pas travaillé cela en Commission. Je vous prie de m'excuser pour la technicité de la question, mais nous aurons peut-être l'occasion de le redévelopper ailleurs que dans cette enceinte. Au sujet du dialogue compétitif, pourquoi n'avez-vous pas envisagé le marché public d'innovations ? Il me semblait a priori plus adapté pour concevoir un projet propre à notre territoire plutôt que d'acheter un kit dans un grand groupe qui va plus ou moins l'adapter à notre territoire. C'est ce qui est fait en général dans une procédure de dialogue compétitif (sauf si le cahier des charges prévoit autre chose).

Monsieur le Président : Avez-vous une autre intervention ? Constance NEBBULA.

Constance NEBBULA : Bonsoir à tous. Il y a eu beaucoup de questions, et c'est normal sur un sujet où il y a tout à écrire. Nous ne partons pas de zéro, mais j'espère que c'est un projet qui remportera votre adhésion. La première chose que je voulais vous indiquer, c'est que nous ne mettons pas en place un « Big Brother ».

Nous n'installerons pas à la fois du capteur partout et de l'hyper surveillance partout. L'objet n'est pas ici. Même si le capteur est une finalité, c'est un des moyens possibles, mais pas uniquement. La question des objets connectés n'est pas uniquement le sujet central. La question est de fabriquer le territoire pour les habitants et, avec les moyens que l'on va nous proposer à travers le marché, il s'agit d'essayer d'accompagner le parcours de vie des habitants, quand ils vont travailler, quand ils amènent leurs enfants à l'école, quand ils vont en ville pour déjeuner, quand ils se déplacent, etc... Comment essaierons-nous de trouver des solutions pour être optimal partout et pour faciliter la vie en ville sur tout notre territoire ?

Je comprends les interrogations sur cet aspect d'hyper connexion et cette question des données qui est centrale. Il y a quand même un point que Monsieur le Président a évoqué et que je tiens à rappeler. Il est absolument hors de question de déléguer au privé ce qui dépend du service à l'usager. Ce sera

toujours la collectivité qui délivrera le service public et on ne déléguera jamais cette question du service et du contact direct à l'usager à un privé. C'est le point qui me paraît essentiel.
Bien entendu, nous resterons maîtres de la donnée collectée à travers ce service. Il y aura toujours un agent. Ce sera notamment le sujet sur les centres de supervision, mais nous aurons aussi des détails au fur et à mesure du dialogue. Sur la question de l'hyper vision, nous aurons forcément des agents de la collectivité qui seront présents pour traiter les données que nous récolterons. C'était vraiment ce point sur lequel je voulais appuyer. Moi je pense que c'est une page du territoire que nous sommes en train d'écrire ensemble.

À titre indicatif, 70 % de la population habitera en ville en 2050. 2050, c'est demain. Il faut s'en occuper dès maintenant puisque, petit à petit, nos territoires vont grandir et toutes les communes sont concernées par un projet de territoire intelligent, toutes les tailles de communes à l'échelle française, à l'échelle européenne, à l'échelle mondiale. Nous devons nous en saisir. Nous devons emmener les habitants, d'où la partie « socle 3 » qui a été évoquée dans la diapositive et encourager les initiatives. Ce sera complètement l'objectif : encourager les habitants à participer et ne pas créer de fracture technologique ni de fracture sociale. Cela a été bien évoqué. Il faut essayer de rassurer la population et surtout les emmener avec nous, parce que c'est un projet qui les concerne avant tout.

Monsieur le Président :. Je passe la parole à Damien COIFFARD, puis après à Joël BIGOT.

Damien COIFFARD : Je pense que nous avons 2 soucis dans ce dossier.
D'une part, le souci du contribuable a été exprimé, puisqu'il y aura des investissements lourds sur une période longue, dans un contexte actuel très mouvementé où le terme de « pression fiscale » a été évoqué. Je pense qu'il faut que nous ayons le souci du retour sur investissement pour le contribuable. Il faut que cela apparaisse assez clairement dans la manière d'évaluer, de suivre, d'adapter et de faire évoluer ce plan de développement du numérique.
D'autre part, il y a un deuxième souci que nous devons avoir, c'est le souci de cohérence territoriale de notre agglomération et de la vitalité de l'ensemble de son territoire. Dans la dernière intervention, vous parlez de faire venir les gens en ville. Je pense que notre Communauté urbaine a la particularité d'être constituée de bassins de vie et de territoires différents. Nous avons la ville, nous avons des territoires périurbains de première couronne et deuxième couronne. Je pense que l'autre impact est l'impact territorial de ce plan, savoir comment cela va se décliner et avoir le souci de veiller à ce que son déploiement se fasse bien sur l'ensemble de nos territoires. Il s'agit ici d'éviter les fractures territoriales.

S'il doit y avoir des priorités de mise en valeur dans ce travail, j'aurais un petit penchant pour les déplacements et la mobilité. Nous voyons bien que c'est le grand enjeu, puisque des fractures territoriales se sont créées. Il faut savoir que nous sommes dans une interdépendance campagne/périurbain/ville. Je souhaiterais vraiment qu'il y ait un travail qui soit fait à ce niveau, puisque la ville ne sera prospère que si elle a aussi des territoires périurbains et ruraux prospères et équilibrés. Je pense qu'il y a beaucoup de travail à faire à ce niveau. Voilà ce que je voulais amener dans le débat. C'est une politique publique de développement du numérique qui me paraît importante, mais nous touchons aussi ici à des sujets sensibles. Il s'agit de la manière dont nous pourrons déployer nos services publics sur le territoire.

Monsieur le Président : Je passe la parole à Joël BIGOT.

Joël BIGOT : Monsieur le Président, mes chers collègues. Je soutiendrai sans réserve ce projet d'évolution vers une « smart city », vers quelque chose qui nous fasse entrer dans une autre ère.

Depuis quelque temps, l'entrée dans le numérique et le recours à l'intelligence artificielle ont

considérablement modifié nos vies. Certes, l'intelligence artificielle ou le numérique constituent des outils de pilotage des services publics, mais il y a aussi une question qui se pose et que nous avons découverte depuis déjà un certain temps : environ 20 % de notre population n'a pas un accès facile avec l'outil numérique.

Au-delà des questions qui ont été évoquées et auxquelles je souscris sur la fracture numérique et sur le pilotage des politiques publiques sur les espaces verts, les déchets ou d'autres domaines, il y a sans doute de ce point de vue un équilibre économique à trouver.

Depuis 2005, nous savons que plus de la moitié de la population ou de l'humanité vit dans les villes ou dans les zones urbaines. 15 % des habitants n'ont pas accès au numérique ou ils ont un accès difficile. Je crois que nous entrerons ce semestre dans l'ère des véhicules autonomes. Ce sera expérimenté en Californie. Nous avons aujourd'hui une appropriation du numérique qui se fera dans des conditions extrêmement rapides. Nous avons également vocation à nous soigner avec la télémédecine. Un certain nombre d'outils vont complètement transformer nos vies. Monsieur le Président, je souhaite vous poser une question qui entrera dans le débat : comment allons-nous associer les habitants à l'appropriation de tous ces outils ?

Monsieur le Président : Je passe la parole à Maxence HENRY.

Maxence HENRY : Chers collègues, je voulais réagir pour dire que je vois en définitive dans ce projet un moyen intéressant de pouvoir servir le territoire.

Peu importe qu'il soit intelligent ou « smart », mais il s'agit de le servir à double niveau. D'abord, c'est un moyen de faire de l'écologie positive et de l'écologie créative. C'est bien de vouloir mettre du punitif systématiquement partout, mais nous ne pourrons encourager nos concitoyens à aller vers une démarche plus écologique que si nous sommes capables de montrer qu'elle est aussi positive et parfois créative.

Le deuxième point, c'est que cette technologie utile que nous visons à travers ce projet est aussi un moyen pour l'ensemble de notre territoire. Je rebondis ici sur ce que disait Damien COIFFARD, ce n'est évidemment pas un projet qui me semble concerner uniquement Angers. Il concerne l'ensemble des communes d'Angers Loire Métropole, y compris celles de la deuxième couronne, et c'est fondamental. C'est donc un moyen de pouvoir baisser nos consommations et de faire des économies de ressources.

In fine, c'est donc un moyen de pouvoir faire des économies de fonctionnement. Je rebondis ici aussi sur ce que disait Damien COIFFARD, c'est peut-être aussi un moyen de baisser la pression fiscale, parce que, qui parle de diminuer les coûts de fonctionnement, parle aussi d'une pression fiscale qui pourrait être maîtrisée. Nous sommes donc dans un cercle vertueux et il me semble que nous pourrons ainsi embarquer facilement nos concitoyens dans cette démarche qui est vertueuse à tous les égards, donc positive.

Monsieur le Président : Je passe la parole à Jeanne BEHRE-ROBINSON.

Jeanne BEHRE-ROBINSON : Je crois qu'il nous faut aborder cette délibération et plus largement ce projet, avec enthousiasme. En tout cas, je suis enthousiaste parce que je pense que cela ouvrira le champ des possibles.

Cet appel à projets va nous permettre de dialoguer avec des entreprises qui développent tout en gardant la main. Finalement, c'est aussi une solution d'équilibre. Nous savons que les enjeux pour

demain sont nombreux et que, à l'image ce que nous avons fait pour « Imagine Angers », je pense que nous pourrons nous laisser surprendre et étonner. C'est finalement aussi une manière d'innover, et nous savons que l'innovation peut être la clé à un moment où nous croyons comprendre que la raréfaction des finances de nos dotations en matière de finances publiques ne va pas aller en s'améliorant.

Je crois que cela peut nous permettre de mieux travailler ensemble. Nous le voyons aussi à l'échelle de notre Communauté urbaine. Elle a aussi cette volonté de mieux travailler ensemble, dans divers secteurs. Je pense aussi à la prévention de la délinquance, pour ce qui me concerne. Nous voyons d'ailleurs qu'il n'y a typiquement pas de frontières sur ce sujet. Je reprendrai ce qui a été dit tout à l'heure, je crois que c'est un très bon élément pour éviter les fractures territoriales. J'ai appris il y a très longtemps qu'il y avait un équilibre entre la ville et la campagne. Les territoires ont besoin les uns des autres. Plus que jamais, avec ce que nous vivons aujourd'hui, je crois que nous avons besoin de cela. Nous avons besoin d'une ville-centre forte qui accompagne les territoires.

Je crois à cette complémentarité et nous ne devons pas opposer les territoires. Ce genre de projet doit nous permettre de mieux travailler demain ensemble, d'offrir des perspectives d'inclusion des habitants, avec effectivement un enjeu qui est celui du partage pour ne laisser personne au bord du chemin. Ce sera donc tout l'enjeu de ne pas laisser cela uniquement au privé. Il est question de notre regard public dans ce projet. J'ai donc beaucoup d'enthousiasme, Monsieur le Président.

Monsieur le Président : Je passe la parole à Marc GOUA, puis à Rose-Marie VÉRON.

Marc GOUA : Je soutiendrai ce dossier parce que, comme le disait quelqu'un, « *quand vous êtes à l'avant du bateau, il ne faut jamais pisser contre le vent parce que cela vous revient dans la figure* ».

Ceci étant, nous vivons un moment extrêmement difficile dans ce pays. Je crois qu'en dehors des problèmes financiers, nous vivons un grand moment de désarroi de nos populations. Vous l'avez dit Joël BIGOT, 20 % de personnes n'accèdent pas au numérique, mais il y en a encore beaucoup plus que cela qui ont peur de ce qui est en train de se passer, de cette accélération absolument fantastique. J'avais lu une étude : En 15 ans, nous avons eu autant de découvertes que depuis toute l'histoire de l'humanité.

Je crois personnellement que le débat de ce soir est extrêmement intéressant. Je me mets à la place des gens que je reçois en mairie. Le décalage entre ce que ces gens vivent au quotidien et dans leur vie et ce débat ce soir est surréaliste. Je le dis tel que je le pense parce que j'ai ressenti une certaine gêne.

Les objectifs sont généreux. Il ne faut laisser personne au bord de la route. J'ai entendu cela, mais je rejoins ici Marc LAFFINEUR : il va falloir expliquer, réexpliquer et puis aider les gens. Je ne parlerai pas de les assister, mais il faut les faire participer.

Je sens un désarroi chez nos concitoyens. Il faut être à l'avant-garde, et c'est ce que nous essayons de faire. C'est ce que propose le Président et je le soutiendrai, mais je vous assure qu'il faudra vraiment accompagner. C'est bien la technologie. C'est bien les objets connectés. C'est bien le transhumanisme. Il paraît que les gens pourront se désincarner et vivre 1 000 ans. Mais tout cela peut faire peur aux gens. Il faudra donc que nous ayons une approche pas simplement technologique, mais aussi humaine.

Monsieur le Président : Je passe la parole à Rose-Marie VÉRON.

Rose-Marie VÉRON : Je pensais avoir un discours un peu décalé, mais Marc GOUA m'a permis de le faire.

Ce projet de territoire est un projet tout à fait intelligent, n'est-ce pas, mais en même temps, il me

faisait penser à un roman paru en 1943. Il s'agit du roman « *Ravage* » de BARJAVEL. Ce roman se déroule en 2052, pas si loin de nous. Je ne sais pas si vous vous en souvenez, mais tout le fonctionnement de la société repose dans ce roman sur la technologie. Et puis un jour, il y a une panne d'électricité et tout s'arrête. Cela devient dramatique et la fin est pessimiste.

Dans tous ces projets innovants, dans tous ces projets technologiques, n'oublions pas non plus qu'il y a des individus et des habitants qui auront besoin de comprendre et qu'il ne faudra pas oublier. Un projet de territoire intelligent, bien sûr, mais avec l'intelligence humaine et l'intelligence du cœur.

Monsieur le Président : Merci Mme VÉRON. Alain PAGANO.

Alain PAGANO : Je ne serai pas long parce que tout a été déjà dit ou presque. J'avais moi aussi envie de rebondir sur l'intervention de Marc GOUA. Je partage profondément l'idée qu'avec ce projet de territoire connecté, même si je partage totalement les objectifs, nous pouvons nourrir un sentiment de très profonde déconnexion entre ce que nous sommes en train de décider et la réalité vécue des gens. Nous parlons de 20 % des populations qui sont victimes de la fracture numérique.

Même si ce n'est pas aussi simple que cela, ce sont aussi souvent ceux qui sont victimes de la fracture sociale que nous devons réduire. De ce point de vue, je pense que nous aurons au moins un volet éducationnel à travailler, mais nous sommes aussi des élus.

Si nous ne terminons pas trop tard, nous pourrons peut-être écouter ce que le Président de la République dit sur la question centrale qui occupe le mouvement social du jour, à savoir les problèmes de pouvoir d'achat. Nous pouvons peut-être réfléchir à des mesures qui vont aller dans ce sens, même si cela dépend beaucoup de l'État et des partenaires sociaux. Je pense aux entreprises et aux patrons d'entreprises. Les augmentations de salaire ne dépendent pas de nous.

Pour la fonction publique, cela dépend de l'État. En tant qu'élus, nous pouvons prendre des mesures pour favoriser le pouvoir d'achat pour nos concitoyens, puisque c'est une des grandes exigences discutées en ce moment. Pour faire plaisir à Maxence HENRY qui est presque sur mes positions, il veut faire de l'écologie positive, parlons de la gratuité des transports en commun. Cela redonnera du pouvoir d'achat à nos concitoyens et cela résoudra en partie les questions de pollution de l'air dont nous avons déjà parlé, même si nous installons des capteurs. Je m'arrêterai ici pour aujourd'hui.

Monsieur le Président : Je passe la parole à Roselyne BIENVENU.

Roselyne BIENVENU : Monsieur le Président, mes chers collègues. En effet, beaucoup de choses ont été dites. Je voulais juste insister sur 3 points. Tout d'abord, sur la démarche, la méthode, et l'intention, vous nous avez expliqué vouloir porter notre territoire un peu devant d'autres territoires.

Je partage cette analyse qui consiste à dire que pour la campagne 2020-2026, cette thématique sera sans doute au cœur des programmes, y compris le nôtre. Mais si nous prenons un temps d'avance, ce sera sans doute un temps gagné par rapport à l'expertise de notre territoire.

C'est le second point, puisque dans le projet de territoire, j'insiste sur le fait que vous nous proposez de nous approprier collectivement le titre de la démarche. C'est un projet de territoire intelligent, il n'est pas question de la ville intelligente. Dans votre sillage, j'insiste sur ce point, parce qu'à ce moment-là, il y a des villages intelligents. Il y a des communes intelligentes. Il y a Angers intelligent. Il y a une Communauté urbaine intelligente et il peut y avoir des élu(e)s intelligents ou intelligentes.

Cela peut paraître anecdotique, mais je crois que c'est le second point. Il faut que, collectivement et individuellement, nous allions porter ce message partout. Je crois entendre que ce message est collectivement partagé. Il s'agit de ne pas commettre de faux pas en parlant de « ville intelligente » ou de « smart city ». Pour le coup, cela ne correspond plus à l'ambition que vous nous avez proposé de partager.

Le troisième point consiste à dire qu'il faut avoir de l'ambition, mais il faut que nous restions modestes. Le volontarisme qui sera le nôtre est fondamental, mais il va falloir que nous soyons aussi patients. Vous nous avez parlé d'une échéance à 12 ans. J'invite simplement à ce que nous rajoutions 12 années à notre âge. Cela nous dit peut-être que nous ne serons plus là quand ces technologies produiront ce que nous avons l'intention d'apporter à nos concitoyens. C'était pour être drôle ou désagréable, vous choisirez.

Le dernier point, qui est de mon point de vue le plus intéressant, consiste à dire qu'il s'agit d'intégrer totalement cette perspective dans le projet de territoire. Vous vous rappelez que quand nous l'avons voté à l'unanimité il y a plus de 2 ans, lorsque nous l'avions présenté ici ou là, on nous disait : « *Ah oui, ce n'est que cela* ». Pour le coup, c'est tout à fait cela. J'entends ce que nos concitoyens vont comprendre et je suis d'accord avec les précautions qui sont prises. Je pense qu'il faut que nous soyons audacieux et aussi très sérieux. Il ne faut pas aller vendre du rêve qui deviendrait un cauchemar, ou du n'importe quoi qui inverserait la tendance et nous amènerait à avoir des revers qui seraient catastrophiques et à l'inverse de nos ambitions.

Voilà ce que je voulais dire, Monsieur le Président, mais je crois que nous sommes bien tous sur la même longueur d'onde. Nous irons chemin faisant, par étape, et ce que vous nous proposez est la version 1 d'un projet qui en portera sans doute beaucoup d'autres à l'avenir.

Monsieur le Président : Mes chers collègues, y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? D'abord, je vais vous remercier pour la qualité du débat. Je ne sais pas si c'est le sujet qui en est la cause, mais cela a été un débat intelligent. Je pense qu'une partie des questions a été assez bien résumée. Nous pouvons légitimement nous poser des questions sur les à-côtés de cette décision. Je vais m'efforcer de répondre à ce qui a été évoqué, non pas de manière exhaustive, mais peut-être en entrant avec les quelques portes que vous avez ouvertes.

Je veux d'abord remercier Frédéric BEATSE pour son intervention. Je souhaite lui dire que c'est aussi son action, et celle des équipes auxquelles il a participé, qui rend aujourd'hui possible le fait que nous puissions prendre à nouveau un temps d'avance sur d'autres territoires, comme j'ai eu l'occasion de le dire par le passé, comme c'est écrit dans l'appel d'offres en citant la carte A'Tout ou la Boucle Optique Angevine. De ce point de vue, il évoque le fait que nous ne sommes pas dans du combat politicien, mais au contraire dans le service de notre territoire. Non seulement cela ne remplace pas les décisions politiques, mais cela les rend possibles.

En quelque sorte, si nous avons réalisé collectivement cette étape, cela enrichira la palette de ce que les uns et les autres pourront proposer au moment des élections. Cela nous donnera une capacité à les mettre en œuvre qui n'existera pas si nous ne faisons pas ces choix. Je souscris à ce qui a été dit sur l'outil de solidarité. Même si je reviens à ce que je disais tout à l'heure, nous faisons le socle. Le socle en lui-même ne suffit pas à tout faire. Il rend le reste possible. Une partie de la fracture sociale n'est pas dans les infras. Elle sera dans les usages et dans les solutions que nous mettrons en œuvre.

L'idée du bureau des temps est excellente. Les données rendront possible le fait que nous puissions renseigner ce bureau. En effet, la difficulté que nous avons aujourd'hui est que, pour alimenter un bureau des temps d'une manière complète, il faut suffisamment de données pour savoir si en bougeant un paramètre, nous sommes en capacité de produire un résultat. Je vous donne un seul exemple : quand nous voulons savoir combien nous avons de véhicules dans une rue à un moment, nous faisons un comptage ponctuel en louant ou en disposant du matériel qui nous appartient pendant une semaine,

15 jours, 3 semaines ou 1 mois, mais pendant qu'il est là, il n'est pas ailleurs.
Une des vertus de ce que nous serons capables de déployer, ce sera la capacité d'avoir une idée de la circulation en temps réel à peu près partout. Mais nous aurons aussi des comparaisons que nous pourrons suivre sur les décisions qui sont prises à un endroit, et sur leur impact ailleurs en termes de circulation.
Concrètement, si nous décidons de décaler un horaire ou de bouger quelque chose, nous aurons à la fois l'outil qui nous indiquera qu'il peut être souhaitable de le faire, ainsi que l'élément qui nous permettra d'avoir l'évaluation pour être certains que cela vaut le coup. Je ne vous propose donc pas que nous démarrions le bureau des temps avant d'avoir les données.
Mais je pense qu'à partir du moment où ce dialogue compétitif déboucherait de manière positive, cette idée pourrait devenir un outil d'utilisation de ces données et de mise en œuvre de la ville intelligente avec un dispositif ad hoc.

La deuxième chose sur laquelle vous avez insisté, c'est sur le caractère étanche de ces données. La réponse est oui pour une étanchéité commerciale. En revanche, pour rebondir sur ce qui a été dit par d'autres, la question de l'open data et donc de la possibilité pour les citoyens d'accéder à ces données pour éventuellement, de façon citoyenne, s'apercevoir qu'il peut y avoir un sujet ou un intérêt à aller creuser dans telle ou telle direction, je pense que vous serez d'accord avec moi pour dire que le sujet ici n'est pas l'étanchéité. Il est question des conditions de mise à disposition pour que les citoyens puissent se saisir d'un certain nombre de données dans le débat, dans le dialogue démocratique, et dans les solutions qui seront déployées. La question de l'information est cruciale.

À l'échelle de notre territoire, l'idée est d'abord qu'il puisse y avoir, pour les Maires qui le souhaiteront, un temps de présentation de ce qui a été fait ce soir devant vos Conseils municipaux respectifs, de façon à expliquer ce que sera la démarche pendant les mois qui viennent. Ce sont des élus de la collectivité qui auront sans doute davantage de connaissances sur ces sujets qui seront demain disponibles. Ils auront peut-être des présentations dont nous rendrons un peu plus pédagogiques. Ils seront en capacité de donner quelques chiffres ou quelques attendus, et ils pourront déjà assurer ce premier niveau d'information.

Je vais revenir sur les citoyens. Sur l'absence de hausse de la pression fiscale, je reconnais à Marc LAFFINEUR une vraie constance sur ces sujets. Je peux dire que cela doit évidemment être notre objectif et notre boussole dans les temps que nous connaissons, pour de nombreuses raisons. Mais ce projet en lui-même n'est pas porteur de hausse de pression fiscale. Nous avons un sujet, et je reviendrai sur les propos d'Antony TAILLEFAIT. Ce n'est pas le budget qui commande tout. Il y a un enjeu qui dépasse cela. C'est un enjeu de transition, un enjeu d'économie de ressources. Il y a donc des choses que nous pouvons apprécier sur un temps éventuellement plus long que les 12 ans.

Si nous avons un retour sur investissement de 15 ans sur certaines ressources, cela vaudra éventuellement le coup de se dire que cela a un intérêt, y compris pour aller éventuellement un peu plus loin dans tel ou tel domaine. À l'inverse, la question de notre responsabilité budgétaire fait que si on nous propose un projet qui a l'air très alléchant, mais que nous n'en mesurons pas complètement l'utilité, il n'est pas question d'aller chercher des gadgets ou des dispositifs qui consisteraient seulement à faire le buzz.

Il est question aussi de trouver des technologies dont nous mesurons qu'elles ont un retour sur investissement budgétaire ou écologique et environnemental, puisque nous comparerons un niveau d'investissement en 2019 à des prix de matières premières qui, théoriquement, s'échelonnent jusqu'en 2031. Avec un peu d'humilité, quand on regarde le chemin parcouru, on peut se dire que, sur un certain nombre de ces matières premières, notamment pour celles qui ne sont pas renouvelables, la pente ne sera pas une diminution des coûts.

Antony TAILLEFAIT a insisté sur l'importance de la co-construction. Ce n'est peut-être pas suffisamment développé aujourd'hui dans les diapositives, mais nous pensons que l'information que nous donnons sur le lancement du dialogue a comme objectif de lancer la réflexion sur la co-

construction. Si nous n'y parvenons pas, nous n'aurons pas construit un territoire intelligent. On ne fait pas un territoire intelligent contre ses habitants. C'est l'intelligence des habitants qui, à un moment, permet de démultiplier l'intelligence des solutions technologiques que nous proposons. Il est donc absolument essentiel d'y parvenir.

Sur la question de la souveraineté, nous sommes complètement d'accord. J'ai entendu sa remarque sur la prudence sémantique pour éviter de donner le sentiment que l'innovation passerait par le recul des services publics. Si cela a pu être perçu comme tel, je le corrige tout de suite. Il s'agit au contraire de hausser le niveau de jeu de nos services publics et de leur donner la capacité de pouvoir mieux répondre à un certain nombre de besoins.

Vous avez aussi demandé pourquoi ne pas faire un marché public d'innovation. Il y avait 3 options juridiques sur la table :

- Le premier, c'est le PPP, le partenariat public-privé. Je passe vite, parce que je pense que c'est ce qui vous avait été proposé. À ce moment-là, certains auraient considéré que c'était porteur de quelques difficultés. Nous avons donc assez vite écarté cette hypothèse.
- Ensuite, le dialogue compétitif, qui débouche sur un marché global de performance,
- Puis le marché public d'innovation.

Pourquoi avons-nous choisi le marché global de performance ? Pour que ceux qui vont nous répondre s'engagent, y compris d'un point de vue financier, sur des diminutions de ressources et de consommations.
Or, le marché public d'innovation a une vertu quand vous le construisez. Il a un sujet sur la durée pendant laquelle il vieillit, parce qu'il est performant quand vous le mettez en œuvre. Mais si, globalement, d'autres choix technologiques sont faits à une autre échelle, vous pouvez décorréler par rapport à ces opportunités d'innovation qui sont faites ailleurs.

Cela ne nous permet pas de demander à celui qui répond de s'engager, par exemple, à 50 % d'économie, sinon de payer de sa poche le delta ou la différence si le contrat a été correctement bordé. Nous avons une chance, c'est le retour d'expérience d'autres dossiers. Les bordages insuffisants vont peut-être nous permettre d'en tirer quelques leçons. J'ajoute que des dossiers que nous avons pu évoquer par le passé ont privilégié, dans notre esprit, l'idée d'avoir un concepteur qui soit en même temps l'exploitant. Nous ne souhaitons pas dissocier quelqu'un qui conçoit et qui réalise l'infrastructure, de quelqu'un d'autre qui l'exploite, pour ne pas revivre ce que nous avons pu vivre dans d'autres domaines que nous avons évoqués.

Je partage les propos de Constance NEBBULA, et un peu davantage, parce que je lui rends cette justice de m'avoir fait une note en 2014 pour me dire l'intérêt que nous aurions à nous positionner sur une « smart city ». À l'époque, cette note ressemblait pour moi davantage à du chinois qu'à quoi que ce soit d'autre.
J'en profite pour féliciter le Président de l'Institut Confucius pour son titre de meilleur Institut Confucius du monde reçu la semaine dernière. Je veux préciser aussi les propos de Constance NEBBULA sur les 70 % de la population qui vivront en ville. Vu de l'ONU (Organisation des Nations Unies) et des structures qui désignent les 70 % qui vivront en ville, Mûrs-Erigné fait partie de la ville. Monsieur le Maire de Mûrs-Erigné, ce n'est pas une ville au sens français du terme, au sens administratif de nos 36 000 communes. Mais les 70 % concernent les aires urbaines. C'est donc l'ensemble de notre Communauté urbaine qui est potentiellement concernée par cet accroissement de population. Ce n'est pas Angers contre les autres, à l'échelle où les études sont conduites.

Je passe précisément à Damien COIFFARD et notamment sur l'importance de travailler sur les sujets de mobilité. Je le partage et je pense que nous aurons ici 3 occasions pour avancer sur ces sujets en 2019 :

- La première occasion sera le renouvellement de la DSP (Délégation de Service Pubilc), parce que la progression de la technologie peut permettre que des solutions souples puissent se voir proposer des réponses en transports collectifs, dans des lieux où cela n'existe pas aujourd'hui.

Je pense ici aux personnes éloignées du cœur d'agglomération.

- Le 2ème moment sera le lancement de notre plan vélo. J'aurai des occasions d'en reparler, mais je ne vais pas mélanger tous les sujets.

- La 3ème occasion, qui est la première dans l'ordre, ce sera évidemment la ville intelligente. Il s'agira de faire en sorte que ces données se croisent, s'additionnent, sans créer de doublons des dispositifs qui seraient conduits les uns à côté des autres. Au contraire, nous devons mettre l'intelligence collective au service des problèmes que nous avons identifiés depuis longtemps et que nous n'avons pas réussi à résoudre sans un apport extérieur.

J'ai entendu la question de Joël BIGOT au sujet de la méthode pour aider les habitants à s'approprier ces outils. D'abord, mes chers collègues, même si nous ne lancions pas la ville intelligente, même si nous ne faisions rien ce soir, 20 % de nos concitoyens sont aujourd'hui à l'écart et concernés par cette fracture numérique. Ce n'est pas parce que nous lançons potentiellement ce marché que nous accroissons le fossé. Nous constatons et nous en profitons pour rappeler que ce fossé existe et qu'il est un enjeu, indépendamment des décisions que nous prenons.

Deuxièmement, aussi paradoxal que cela puisse paraître, les nouvelles solutions technologiques sont plus intuitives que les précédentes. Nous avons moins besoin d'être versés dans les usages pour être capables de nous en servir. Le corollaire étant que les dangers sont davantage présents puisque vous ne mesurez pas nécessairement ce que vous faites. Ces outils ne nécessitent pas un degré de connaissance élevé. La preuve, c'est la facilité avec laquelle des enfants sont aujourd'hui en capacité d'utiliser des outils tactiles. La limite, c'est de n'avoir aucun contrôle parental. Dans le cas d'un accès direct, les enfants peuvent se retrouver confrontés à des choses qui ne sont pas de leur âge, qui ne sont pas faites pour eux ou qui peuvent amener d'éventuelles difficultés.

Nous avons donc un enjeu de sensibilisation de nos populations au numérique au sens large, pas spécifiquement à la ville intelligente. Elle-même nous conduira d'abord à faire des réalisations et des investissements sur les infrastructures qui ne se voient pas, sur le back-office. Sa partie consacrée aux usages doit se faire avec les habitants. Nous avons donc un enjeu autour de la sensibilisation des habitants. Je vous le dis de manière très claire, cela fait partie aujourd'hui des sujets sur lesquels Michelle MOREAU travaille, par exemple avec les Maisons de quartier. Il s'agit ici de créer des modules de sensibilisation aux habitants inclus dans les nouvelles conventions pluriannuelles d'objectifs que nous passerons avec elles.

Nous pensons qu'il faut que les outils dans les quartiers soient des lieux de médiation. La Cité des Associations a par exemple fait du numérique un axe de formation à part entière de tous les dirigeants associatifs. En effet, nous mesurons l'intérêt à aller vers de la dématérialisation. Je pense que nous avons une systématisation de ces pédagogies à conduire. Si vous en avez, je suis preneur d'idées sur la manière dont nous pouvons aller plus loin.

Le deuxième niveau d'appropriation, c'est la co-construction sur les usages. Et le troisième niveau, dont je parlais tout à l'heure, c'est le fait de mettre des données en accès libre qui permettront à des habitants ayant déjà un degré de maîtrise plus élevé de pouvoir être en avance sur nous sur un certain nombre de sujets et nous aider à avancer. J'ai entendu Maxence HENRY et je reconnais à la fois son enthousiasme et son optimisme dans le fait de dire que nous pouvons non seulement maintenir la pression fiscale, mais que nous pouvons même la baisser. Je ne doucherai pas son enthousiasme ce soir. Je veux juste lui dire que je partage l'idée qui consiste à montrer que l'économie des ressources et que l'écologie au sens large peut être bonne pour la planète et bonne pour le portefeuille.

Nous avons ici un enjeu. La crise dont j'espère que nous sortirons définitivement ce soir a fait mal, en particulier par rapport à cela. Elle a laissé penser que, par définition, la transition écologique se faisait forcément au détriment des classes moyennes, des plus fragiles, de ceux qui paient des impôts, et qu'il

y avait pas de voie qui permette de concilier fin du monde et fin du mois. Si nous sommes en capacité sur ce sujet de montrer que des modèles existent, comme nous avons pu le faire sur le biogaz, comme nous l'avons fait collectivement depuis des années sur la biomasse, avec des modèles qui sont équilibrés économiquement sans se traduire par des augmentations de factures pour les habitants, nous aurons aussi fait œuvre utile sur notre territoire.

Je n'oppose pas les territoires, pas plus que vous, Mme BEHRE-ROBINSON, et je reviens sur ce que j'ai dit. Je partage complètement l'idée que ce sera même un outil qui sera en capacité de nous rapprocher. Les solutions seront les mêmes sur la totalité des territoires. Elles ne se mettront pas en place à Angers d'un côté et ailleurs de l'autre. Paradoxalement, ce sont sans doute les territoires les plus éloignés qui auront le plus à gagner de cette mise à niveau des infrastructures, compte tenu de ce que cela rendra possible, dans un premier temps sur les infras, demain sur les usages.

Je ne reviens pas sur la métaphore de Marc GOUA. Concernant le décalage, j'y ai pour partie déjà répondu en évoquant le sujet avec Joël BIGOT. Il est évident qu'il faut être capable d'emmener tout le monde sur ce sujet et que c'est véritablement un enjeu. La pédagogie et les sujets que je viens d'évoquer sont en plein dedans. Je ne connaissais pas la passion de Rose-Marie VÉRON pour BARJAVEL. Cela m'ouvre des espaces de discussion avec elle inattendus dont je me réjouis, compte tenu des souvenirs émus que j'ai, davantage de « *La Nuit des temps* » que de « *Ravage* ». Nous en reparlerons. Je partage aussi l'idée qu'il faut aussi que nous soyons en capacité de nous interroger sur les limites du modèle. Ce qui est terrible c'est que, même sans faire la ville intelligente, si nous nous retrouvions aujourd'hui dans une situation de coupure de courant généralisée, je me demande comment les choses se passeraient collectivement.

Si la ville intelligente permet à Alain PAGANO de dire du bien de Marc GOUA, c'est parce que nous avons collectivement œuvré. Je pense que des félicitations de la part d'un communiste à l'adresse du Maire de Trélazé constituent un événement qui n'est pas arrivé depuis 1995. Je ne suis pas au courant de tout. Je reconnais une vraie habileté et une intelligence politique de la part d'Alain PAGANO de lier la gratuité au sujet. Comme je tiens à préserver le consensus ce soir et à ne pas être désagréable, je ne lui répondrai pas. J'aurais du mal à tenir la pression fiscale évoquée par plusieurs et à satisfaire Alain PAGANO sur ce sujet. Nous en reparlerons.

Je remercie ma première Vice-Présidente de bien insister sur le caractère absolument fondamental du mot « territoire » dans la démarche que nous passons ce soir. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle j'ai évité d'utiliser le mot « smart ». Ce n'est pas seulement au titre de la francophonie, mais « smart city » est l'expression consacrée. Elle fait vraiment référence à la ville. Je préfère donc utiliser le mot « territoire », et le terme « smart territory ». Nous créerions donc nous-mêmes un vrai anglicisme. Nous avons donc décidé de ne pas rester sur ce terme. Nous sommes restés sur cette logique dans la présentation ce soir. C'est fondamental, et je pense que cela peut être un nouveau volet et une nouvelle page de notre projet de territoire.

Mes chers collègues, tout commence ce soir avec le vote auquel je vais maintenant vous inviter. J'en mesure à la fois la portée collective en termes de message de confiance que nous adressons à ce territoire, la continuité dans laquelle nous nous inscrivons, et en même temps les prudences et les précautions. Je tiens compte du nombre de ceux qui sont intervenus moins pour faire en sorte de contrecarrer le projet ou de le caricaturer, mais davantage pour insister sur le fait qu'il ne faut pas que ce soit une occasion manquée avec les populations de pouvoir avancer de manière plus étroite. Je passe au vote.

Je vais demander à celles et ceux qui sont favorables à la constitution de cette Commission d'Appel d'Offres et au lancement de ce dialogue compétitif de bien vouloir lever la ou les mains. Certains souhaitent-ils voter contre ? Certains souhaitent-ils s'abstenir ?

DEL-2018-289: Le conseil adopte à l'unanimité

Monsieur le Président : C'est sincèrement pour moi un grand moment. C'est un grand moment pour nous collectivement. Cela a un caractère collectif que d'avoir pu parvenir à une unanimité complète sur ce dossier. Nous sommes déjà en avance sur Dijon.

Applaudissements de l'assemblée.

***

Dossier N° 2

Délibération n°: DEL-2018-290

PILOTAGE MUTUALISÉ DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Exercice 2018 - Décision modificative n° 3 - Reprise de résultats

Rapporteur : Marc LAFFINEUR

EXPOSE

Hors virements de crédits équilibrés entre chapitre budgétaire, cette décision modificative de fin d'année a pour principal objectif de reprendre dans les comptes d'ALM le montant définitif des résultats associés à :

- la dissolution du Syndicat mixte d'aménagement du Plateau de la Mayenne au 31/12/2017,
- un transfert des résultats des budgets annexes Eau/Assainissement de Loire Authion (suite à l'adhésion de Loire-Authion à notre Communauté urbaine),
- la dissolution de l'EPIC ALDEV au 30/06/2018.

Pour mémoire, ces résultats avaient fait l'objet d'estimations lors du budget primitif 2018 qu'il convient d'ajuster conformément à la réglementation (reprise des résultats au centime d'€ près).

Pour le BUDGET PRINCIPAL, les inscriptions de cette DM se retracent de la manière suivante :

Structure	Crédits votés	Chiffres définitifs	Proposition DM
SMEA Plateau Mayenne	800,00	809,98	9,98
EPIC ALDEV	1 500 000,00	1 421 928,48	-78 071,52

Pour mémoire, la reprise du résultat de l'EPIC sera diminuée en 2019 du montant des régularisations (en cours d'examen par le comptable, les services d'ALM et de la SPL) qui donneront lieu à un reversement à la SPL ALDEV d'un montant compris entre 200 et 250 k€.

Par ailleurs et au titre des opérations comptables de fin d'année, cette DM intègre une provision semi-budgétaire de 20 000 € pour les futures admissions en non-valeur (montant basé sur la moyenne constatée des trois dernières années).

Pour les BUDGETS EAU et ASSAINISSEMENT, les inscriptions de crédits de cette DM se retracent de la manière suivante :

Structure		Crédits votés en investissement	Chiffres définitifs constatés en fonctionnement
Loire Authion	BA Eau	416 000,00	416 000,00
	BA Ass^{t}	2 248 000,00	2 248 000,00

Pour mémoire au BP 2018 du budget annexe Eau, la reprise du résultat en recettes avait été estimé à 416 k€ pour le périmètre des deux communes déléguées : la Bohalle et la Daguenière.

Compte tenu des estimations actuellement en cours sur le reste du territoire de Loire Authion, la reprise des autres résultats associés aux anciens syndicats de Beaufort et de Coutures (estimés à 400 k€) sera réalisée en 2019.

N.B. : Les montants inscrits ci-dessous regroupent les opérations réelles décrites précédemment et les opérations d'ordre de nature purement comptable.

En Fonctionnement :

	crédits ouverts 2018 suréquilibre	Décision modificative n° 3 - 2018		Nouveau suréquilibre
		Recettes	Dépenses	
Budget Principal	0,00	628 245,04	628 245,04	0,00
Budget Eau	0,00	416 000,00	416 000,00	0,00
Budget Assainissement	0,00	2 248 000,00	2 248 000,00	0,00
Budget Déchets	0,00	0,00	0,00	0,00
Budget Aéroport	408 429,40	0,00	0,00	408 429,40
Budget Transports	0,00	0,00	0,00	0,00
Budget Réseau de chaleur	296 260,35	0,00	0,00	296 260,35
Budget Lotissements Economiques	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	704 689,75	3 292 245,04	3 292 245,04	704 689,75

En investissement :

	Décision modificative n° 3 - 2018	
	Recettes	Dépenses
Budget Principal	800 000,00	800 000,00
Budget Eau	0,00	0,00
Budget Assainissement	0,00	0,00
Budget Déchets	0,00	0,00
Budget Aéroport	0,00	0,00
Budget Transports	0,00	0,00
Budget Réseau de chaleur	0,00	0,00
Budget Lotissements Economiques	0,00	0,00
TOTAL	800 000,00	800 000,00

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu le Budget primitif voté le 12 mars 2018,
Vu l'état des crédits ajustés 2018, par chapitres et articles et par budgets,

Considérant l'avis de la commission Finances du 03 décembre 2018

DELIBERE

Approuve la décision modificative n° 3 de l'exercice 2018,

Approuve la reprise des résultats du Syndicat mixte d'aménagement du Plateau de la Mayenne, dissout au 31 décembre 2017, conformément au compte de gestion du Trésorier de Trélazé, présentant un excédent de fonctionnement de 809,98 €,

Approuve la reprise des résultats de l'EPIC ALDEV dissout au 30 juin 2018,

Approuve le reversement de l'ensemble des cautions figurant au compte de gestion 2018 (compte 165) à la SPL ALDEV dans la limite des montants prévus au budget 2018 (soit 565 000 €),

Inscrit ces résultats en fonctionnement et en investissement au budget principal d'Angers Loire Métropole,

Approuve l'établissement d'une provision semi-budgétaire de 20 000 € pour les futures admissions en non-valeur sur le budget principal,

Approuve la reprise des résultats des budgets annexes Eau (pour le périmètre des deux communes déléguées : la Bohalle et la Daguenière) et Assainissement de la commune de Loire Authion, qui a intégré Angers Loire Métropole au 1er janvier 2018,

Inscrit ces résultats en fonctionnement des budgets annexes Eau et Assainissement d'Angers Loire Métropole.

***

Marc LAFFINEUR : La première délibération est la décision modificative n°3 qui est due à la dissolution du Syndicat mixte d'aménagement du Plateau Mayenne. Nous avions voté une différence de 9,98 € par rapport à ce que nous avions voté initialement.
Sur la dissolution de l'EPIC (Etablissement Public à Caratère Industriel et Commercial) ALDEV, nous avons une différence de 78 000 €.
Sur le transfert des résultats des Budgets Annexes Eau et Assainissement de Loire-Authion, nous avions simplement ici des crédits qui avaient été votés en investissement et il faut passer en fonctionnement.

Monsieur le Président : C'est effectivement la DM (Décision Modificative) la plus brève dans le montant. La parole est à Antony TAILLEFAIT.

Antony TAILLEFAIT : Nous avons essayé de remonter le fleuve financier des manipulations institutionnelles passées. C'est un peu compliqué. Nous avons estimé que le brouillard sur le paysage financier de la Communauté urbaine devant lequel s'inscrit cette décision modificative va amener un certain nombre d'entre nous à s'abstenir sur cette délibération.

Monsieur le Président : Quand le brouillard se dissipera définitivement au moment du Compte Administratif, vous verrez que nous sommes franchement sur des montants faibles qui représentent des ajustements restreints. Mais je respecte évidemment votre avis et je passe au vote. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ?

DEL-2018-290: Le conseil adopte à la majorité

Contre: 10, Mme Chadia ARAB, M. Frédéric BEATSE, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Rachel CAPRON, M. Bruno GOUA, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, M. Alain PAGANO, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Rose-Marie VERON.

***

Dossier N° 3

Délibération n°: DEL-2018-291

PILOTAGE MUTUALISÉ DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Budget 2019 - Budget principal et budgets annexes - Section d'investissement - Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement sur l'exercice 2019

Rapporteur : Marc LAFFINEUR

EXPOSE

Conformément aux dispositions légales, le Président de la Communauté urbaine peut, dans l'attente de l'adoption du Budget Primitif, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent, sous réserve d'y avoir été préalablement autorisé par l'assemblée délibérante. Par ailleurs, l'exécutif de la collectivité est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Compte tenu de ces éléments et pour permettre la continuité des opérations d'investissement engagées en 2018, il est proposé d'autoriser l'ouverture de près de 57,63 millions d'euros de crédits pour l'exercice 2019 ventilés par chapitres et articles budgétaires selon la répartition suivante :

- 39,54 M€ de dépenses d'investissement sur les chapitres budgétaires réels,
- 18,09 M€ de dépenses d'investissement sur les chapitres budgétaires d'ordre (notamment pour réaliser les opérations comptables réglementairement nécessaires à la reconstitution des avances préalables au paiement de notre mandataire dans le cadre des conventions de mandat).

Les principales opérations financées sur ce début d'exercice seront :

- Les lignes B et C de tramway,
- La gestion déléguée de la voirie,
- Les avances ou participations pour les Zones d'Aménagement Concerté,
- Les opérations de renouvellement et d'entretien des réseaux pour les budgets eau et assainissement.

Par ailleurs, il est précisé que cette autorisation ne permet pas de fongibilité entre les crédits d'ordre et les crédits réels.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 1612-1,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 03 décembre 2018

DELIBERE

Autorise le mandatement des dépenses d'investissement du budget principal et des budgets annexes dans la limite du quart des crédits ventilés par article, ouverts à la section d'investissement du budget

de l'exercice 2019, selon le tableau joint en annexe et sans fongibilité entre crédits réels et crédits d'ordre.

***

Marc LAFFINEUR : Nous passons la délibération suivante chaque année. Comme nous votons notre budget au mois de mars, nous demandons l'autorisation à l'assemblée de pouvoir faire en sorte de payer les investissements à hauteur de 25 % des investissements de cette année-ci.

Monsieur le Président : Y a-t-il des questions ? Avez-vous des remarques ? Nous passons au vote. Pas d'opposition. Pas d'abstention.

DEL-2018-291: Le conseil adopte à l'unanimité

***

Dossier N° 4

Délibération n°: DEL-2018-292

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Aménagement de voirie urbaine

Rues Saint-Laud, de l'Espine et place Romain - Travaux de réseaux - Exonération des droits de place pour les commerces.

Rapporteur : Marc LAFFINEUR

EXPOSE

Les rues Saint Laud et de l'Espine, la place Romain ont connu du 1er octobre au 9 novembre 2018 des travaux de modification de réseaux électriques qui ont fortement impacté les commerces sédentaires de ces voies, compte tenu des difficultés de circulation piétonne, et de la présence d'engins de chantier à proximité.

Dans le but de soutenir économiquement les commerces de ces voies situés dans le périmètre des travaux, Angers Loire Métropole leur accordera, une exonération des droits de voirie avec ancrage au sol (enseignes, store-bannes, marquises), à hauteur de 1/12ème de l'année 2018.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 03 décembre 2018
Considérant l'avis de la commission Aménagement et développement durables des territoires du 20 novembre 2018

DELIBERE

Accorde une exonération des droits de voirie pour 1/12ème de l'année 2018 aux titulaires d'autorisation d'occupation du domaine public (enseignes, store-bannes, marquises) situés rue Saint Laud, rue de l'Espine, et place Romain, dans le périmètre établi des travaux.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

***

Marc LAFFINEUR : La délibération suivante concerne l'exonération des droits de place pour des travaux qui ont eu lieu dans certaines rues entre le 1er octobre et le 9 novembre 2018, pour les rues Saint-Laud et de l'Espine, ainsi que la place Romain.

Monsieur le Président : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

DEL-2018-292: Le conseil adopte à l'unanimité

***

Dossier N° 5

Délibération n°: DEL-2018-293

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Aménagement de voirie urbaine

Echangeur de Sorges - Convention d'autorisation de travaux et d'entretien avec le Département de Maine-et-Loire et la Ville des Ponts-de-Cé - Approbation

Rapporteur : Marc LAFFINEUR

EXPOSE

Angers Loire Métropole a décidé la réalisation de l'opération ZA du Moulin Marcille impliquant la modification et la sécurisation de l'échangeur de Sorges.

Ce projet s'inscrit dans un objectif d'optimisation des infrastructures existantes qui suppose les aménagements suivants :

- L'élargissement de l'avenue du Moulin Marcille (dans le sens Trélazé vers les Ponts-de-Cé) et du giratoire Est,
- La sécurisation des carrefours RD4/accès ZAC Moulin Marcille 1 et RD4 avec les bretelles entrée et sortie ouest

Il y a lieu de passer une convention avec le Département de Maine-et-Loire et la Ville des Ponts-de-Cé pour :

- Autoriser Angers Loire Métropole à réaliser sur le domaine public routier départemental les aménagements nécessaires, conformément au plan joint en annexe,
- Définir les modalités et les responsabilités d'entretien de ces aménagements sur la section de la RD 4 comprise entre le PR1+227 et le PR 2+264 entre les parties signataires,
- Mettre fin à la convention d'autorisation de travaux d'entretien passée entre le Département et la Ville des Ponts-de-Cé portant pour partie sur la section de la RD4 du PR 1+227 au PR 2+264.

Ces travaux sont prévus de mi-décembre 2018 à fin 2020.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu le Code de la voirie routière,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 03 décembre 2018
Considérant l'avis de la commission Transports - Déplacements - Mobilités du 21 novembre 2018

DELIBERE

Approuve la convention d'autorisation de travaux et d'entretien pour l'aménagement de l'échangeur de Sorges avec le Département de Maine-et-Loire et la Ville des Ponts-de-Cé.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à la signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

***

Marc LAFFINEUR : Nous avons ici une convention d'autorisation des travaux qui concerne l'opération de la zone d'activités du Moulin-Marcille, impliquant la modification de la sécurisation de l'échangeur de Sorges. C'est une convention qui nous permet de pouvoir réaliser ces travaux de sécurisation de l'échangeur avec le Département et avec la Ville des Ponts-de-Cé.

Monsieur le Président : Mes chers collègues, j'insiste sur ce dossier, il est fondamental. Je passe la parole à Jean-Paul PAVILLON.

Jean-Paul PAVILLON : Effectivement, au-delà d'une convention d'aménagement pour les travaux, c'est surtout un outil d'aménagement pour le développement économique de l'agglomération.

La zone Moulin-Marcille 2 est une zone d'aménagement économique. Elle attend avec impatience ces travaux qui vont commencer, et cette délibération va aussi dans ce sens. Vous savez, même un petit peu plus loin, cela touche aussi à la compétence transports. C'est un aménagement et une infrastructure routière qui, en complément de ce que vous avez inauguré cet après-midi à Trélazé, est aussi un outil pour l'infrastructure routière, pour le développement et pour les transports, en bus, à vélo et aussi en voiture, vers les zones économiques de notre agglomération. Je voterai cette délibération sans aucun souci.

Monsieur le Président : Avez-vous d'autres demandes d'intervention ? C'est une délibération importante parce que je pense qu'elle marque 2 choses :

- La première chose est que nous avons eu quelques déconvenues sur cette zone de Moulin-Marcille au cours de ces dernières années. L'absence de réalisation d'une infrastructure a peut-être contribué à fragiliser notre dossier puisque, finalement, il y avait une ambition commerciale sur le site. Nous disions que nous ferions les voiries plus tard. Nous avons changé notre fusil d'épaule et nous avons considéré qu'il y avait des aménagements à faire maintenant. Cela nous permettrait ensuite de concrétiser les contacts commerciaux nombreux que nous avons à nouveau.
- La deuxième chose, et je tiens vraiment à vous remercier, Monsieur le Maire des Ponts-de-Cé, et à remercier votre prédécesseur, c'est aussi la responsabilité de tous les acteurs sur ce dossier. Nous étions sur un projet initial avec une bretelle d'autoroute dont le coût finissait par dépasser les 10 millions d'euros et avec quelques inconvénients en termes de mise en concurrence. À partir du moment où la bretelle partait de l'autoroute, nous étions « exclus » du choix des entreprises qui interviendraient et du prix. Nous étions invités à payer la totalité de la somme. Nous allons vers une formule beaucoup moins coûteuse, qui nous conduit à diviser par trois le montant de ce qui sera réalisé. Cela nous permettra d'avoir malgré tout une vraie solution pour mieux desservir cette zone.

Je nous invite collectivement à valider cette convention, et je constate qu'il n'y a pas d'opposition. Vous n'avez pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

DEL-2018-293: Le conseil adopte à l'unanimité

***

Dossier N° 6

Délibération n°: DEL-2018-294

INNOVATION ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR RECHERCHE - Pilotage de la politique

We Network - West Electronics and applications Network - Subvention de fonctionnement - Projet de Technocampus Electronique - Subvention exceptionnelle - Convention - Approbation.

Rapporteur : Jean-Pierre BERNHEIM

EXPOSE

Depuis sa création en janvier 2014, le cluster West Electronics and applications Network (WeNetwork) a bénéficié du soutien d'Angers Loire Métropole, sous la forme d'une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 80 000 €. WeNetwork a développé de nombreuses actions pour structurer la filière électronique du grand ouest et plus largement, pris rang parmi les grandes organisations nationales reconnues comme telles par le gouvernement.

L'an dernier, lors du WEF (World Electronics Forum) à Angers, WeNetwork a coordonné la production de la feuille de route « Vers l'industrie électronique du futur ». Ce travail a notamment conduit à faire reconnaître l'industrie électronique comme une filière stratégique pour l'industrie française.

Actuellement, WeNetwork porte un projet dont l'objectif est de développer une plateforme d'accélération sur l'industrie électronique du futur en Région : le Technocampus électronique. Implantée à Angers dans la WISE'Factory, la plateforme sera thématisée « l'IoT et le Manufacturing ». Elle sera au service des industriels de la filière électronique (concepteurs et fabricants d'électronique) et des industries applicatives (toutes filières des usages de l'électronique) pour accélérer leur transformation technologique.

Le projet repose sur deux piliers :

- Développer le Technocampus, avec 50% des fonds provenant du Plan d'Investissement d'Avenir de l'Etat, et 50% des entreprises de la filière pour multiplier les projets mutualisés entre les principaux acteurs de la production électronique afin d'accélérer la transformation de la filière d'assemblage vers l'Industrie 4.0. Les projets sont réalisés dans les usines des partenaires industriels qui s'appuient sur WeNetwork pour se coordonner, assurer le pilotage des projets et capitaliser l'expertise acquise, permettant au cluster de renforcer une activité de conseil spécifique à la filière électronique. Cette activité de conseil permettra à WeNetwork d'accompagner les TPE / PME / ETI de la filière dans leur transformation au-delà des projets mutualisés.

- Transformer la Cité de l'Objet Connecté en véritable outil de filière permettant d'accélérer les projets IoT des industriels français en les connectant à la filière de conception et production électronique. Cela passe par la reprise de la Cité de l'Objet Connecté, qui change de modèle, mais conserve sa spécificité unique en prototypage.

Le projet global est articulé avec l'ensemble de l'écosystème local (Angers French Tech) et régional (Pôles et clusters, développeurs économiques, ESR) et est fortement accompagné par la Région des Pays-de-la-Loire.

Pour soutenir WeNetwork, il convient d'approuver une convention 2019-2021 afin d'accorder une subvention s'élevant au montant annuel de 230 000 € :

- 80 000 € au titre de la subvention de fonctionnement,
- 150 000 € pour le projet de Technocampus électronique, accompagné par ailleurs à hauteur de 675 000 € par la Région.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 03 décembre 2018
Considérant l'avis de la commission Développement économique, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation du 28 novembre 2018

DELIBERE

Approuve la convention 2019-2021 à intervenir avec l'association WeNetwork.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer cette convention.

Attribue une subvention de 80 000 € par an pendant 3 ans pour le soutien en fonctionnement au cluster.

Attribue une subvention exceptionnelle de 150 000 € par an pendant 3 ans pour le projet de Technocampus Electronique.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

***

Jean-Pierre BERNHEIM : Chers collègues, je ne vous referai pas la présentation de We Network qui a été très bien faite par Monsieur le Président tout à l'heure, en début de son intervention. Vous savez tous qu'il y a 900 entreprises, 7 000 emplois, et que ce cluster a utilisé le World Electronic Forum pour organiser les itinérances pour les invités de ce forum, mais aussi pour présenter la feuille de route de l'industrie électronique du futur.

Ceci l'a positionné de façon nationale, de telle sorte qu'il existe aujourd'hui une industrie électronique du futur, grâce à ce travail réalisé dans le cadre du World Electronic Forum. Un comité de filière a été mis en place dans lequel le Président est un des responsables de STMicroelectronics à Grenoble, mais le seul Vice-Président en est Vincent BEDOUIN. C'est le Président du directoire de l'entreprise Lacroix, au titre de son entreprise, mais aussi du cluster We Network.

Dans le cadre des investissements d'avenir du PIA3 (Programme d'Investissement d'Avenir Pays-de-la-Loire), le cluster a déposé un dossier sur lequel il fonde des espoirs résolument optimistes pour que soit créé à Angers un Technocampus de l'électronique. Le Technocampus de l'électronique verra la mise en place d'outils de pointe dans les entreprises, parce que ce sera d'abord un Technocampus de matière grise. Il s'appuiera sur des investissements qui seront cofinancés à 50 % par le PIA3 et à 50 % par l'industriel qui recevra l'équipement. Cela mettra en place dans les industries des outils extrêmement performants de production. Ceci étant, pour passer en production de série, il est nécessaire de pouvoir disposer d'un outil de prototypage.

De ce fait, We Network s'est rapproché de la Cité de l'Objet Connecté pour reprendre l'outil de la Cité de l'Objet Connecté à compter du 1er janvier 2019. Ce sera réalisé dans le cadre de la mise en place d'un outil de prototypage utilisable par toutes les composantes de l'industrie. C'est dans ce cadre que la délibération de ce jour vous est proposée.

Je dirais qu'il s'agit d'un accompagnement à la réussite de cette mise en place d'outil de prototypage. Le soutien d'Angers Loire Métropole et de la Région s'élève respectivement à hauteur de 450 000 € pour Angers Loire Métropole, sous forme de 3 versements de 150 000 €, et d'un soutien par la Région de 675 000 €, sur la même période 2019-2021, en sus de la subvention de fonctionnement à We Network de 80 000 €/an que nous avons mise en place il y a plusieurs années. Voilà ce qui nous est proposé.

Monsieur le Président : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Je précise que le cluster n'est pas une entreprise privée. C'est un écosystème, elle ne distribue donc pas de dividendes. Ce n'est pas de l'argent public qui va dans des entreprises privées, mais un écosystème d'entreprises qui fait en sorte d'accompagner toutes les entreprises qui ont un projet de ce type.

Jean-Pierre BERNHEIM : Elles sont fédérées sous forme associative.

Monsieur le Président : C'est une association. C'est bon pour tout le monde ? Mes chers collègues, je pense que c'est vraiment un vote important parce qu'il a beaucoup de sens dans le fait d'aller chercher les millions d'euros que nous pouvons espérer dans le cadre du programme d'investissements d'avenir pour la réalisation de ce Technocampus.

Je sais à quel point ce projet tient au cœur de beaucoup ici. Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

DEL-2018-294: Le conseil adopte à l'unanimité

***

Dossier N° 7

Délibération n°: DEL-2018-295

DÉPLACEMENTS - Stratégie des déplacements

Stationnement - Reversement du Forfait Post-Stationnement (FPS) - Convention - Approbation.

Rapporteur : Bernard DUPRE

EXPOSE

Dans le cadre de la dépénalisation du stationnement payant sur voirie, applicable depuis le 1er janvier 2018, la Ville d'Angers a instauré un Forfait Post-Stationnement (FPS) pour absence ou insuffisance de paiement de la redevance tarifaire de stationnement sur voirie.

Conformément aux dispositions légales, la Ville d'Angers doit reverser annuellement à la Communauté urbaine le produit des forfaits de post-stationnement déduction faites des coûts de mise en œuvre de la réforme et de ces forfaits post-stationnement, en fonction des conditions d'organisation locale du stationnement sur voirie.

C'est pourquoi, il est proposé d'établir une convention avec la Ville d'Angers ayant pour objet de définir les conditions et modalités de reversement de ces recettes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2333-87,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 03 décembre 2018
Considérant l'avis de la commission Transports - Déplacements - Mobilités du 21 novembre 2018

DELIBERE

Approuve la convention de reversement du produit des Forfaits Post-Stationnement (FPS) avec la Ville d'Angers.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à la signer.

Impute les recettes au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

***

Bernard DUPRÉ : Nous avons un rapport tout simple. Vous savez que, depuis janvier 2018, le Forfait Post-Stationnement pour absence ou insuffisance de paiement du stationnement a remplacé l'amende pénale de 17 € qui était réglée précédemment pour défaut de paiement.

Conformément à la loi, la Ville d'Angers qui encaisse donc ces forfaits FPS doit reverser annuellement à la Communauté urbaine le produit des Forfaits de Post-Stationnement, déduction faite des coûts. Je vous propose donc d'adopter ce principe dans le cadre d'une convention.

Monsieur le Président : Avez-vous des questions ? Pas de questions ? Nous passons au vote. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

DEL-2018-295: Le conseil adopte à l'unanimité

***

Dossier N° 8

Délibération n°: DEL-2018-296

PILOTAGE MUTUALISÉ DES POLITIQUES PUBLIQUES - Pilotage de la politique : Direction Générale

Tramway ligne A - Viabilité hivernale - Mise à disposition des services - Avenant n° 1 à la convention-cadre - Convention-annexe - Approbation

Rapporteur : Bernard DUPRE

EXPOSE

Dans le cadre d'une bonne organisation des services, la Ville d'Angers, Angers Loire Métropole et la Ville d'Avrillé décident de mettre en commun les moyens relatifs à l'entretien de la première ligne de tramway, sur les territoires d'Angers et d'Avrillé, en matière de viabilité hivernale et pour l'entretien et l'astreinte sur la signalisation lumineuse tricolore.

Il est donc nécessaire de conclure :

- Une convention annexe relative au service commun de gestion de la viabilité hivernale et de l'entretien de la signalisation lumineuse et tricolore pour établir une coordination des interventions Villes d'Angers et d'Avrillé,
- Un avenant n°1 à la convention-cadre portant création de services pour la gestion des plateformes intercommunales.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 03 décembre 2018

DELIBERE

Approuve l'avenant n°1 à la convention-cadre relative aux plateformes de services, ainsi que la convention-annexe.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à les signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

***

Bernard DUPRÉ : Il s'agit ici d'un avenant à une convention et d'une convention annexe. La convention est passée entre la Ville d'Angers, la Ville d'Avrillé et la Communauté urbaine.

Elle concerne la viabilité hivernale, pendant 4 mois de l'année, et également l'entretien de la signalisation lumineuse sur la plateforme de tramway située à Avrillé. La convention précise les modalités techniques d'intervention et également les modalités financières, notamment les coûts à la charge de la commune d'Avrillé.

Monsieur le Président : Mes chers collègues, vous n'avez pas de questions ? Pas d'oppositions ? Pas

d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

DEL-2018-296: Le conseil adopte à l'unanimité

***

Dossier N° 9

Délibération n°: DEL-2018-297

URBANISME, LOGEMENT ET AMÉNAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) - Modification Simplifiée n° 3 - Définition des modalités de la mise à disposition du public

Rapporteur : Daniel DIMICOLI

EXPOSE

Dans le cadre des évolutions nécessaires de son document d'urbanisme, Angers Loire Métropole a lancé une procédure de modification simplifiée n° 3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal afin de rectifier une erreur matérielle sur le zonage appliqué à la Maison Dabel sur le secteur de la Roche-Morna à Sainte-Gemmes-sur-Loire. En effet, contrairement aux orientations définies dans le PLUi (PADD, OAP Val de Loire, ensemble patrimonial défini au plan de zonage) et contrairement aux documents de travail présentés durant l'élaboration du PLUi, le secteur Nl approuvé en février 2017 ne recouvre qu'une partie de la parcelle de la Maison Dabel alors que les documents précités prévoient un projet de guinguette sur la totalité de la parcelle concernée.

Le Code de l'Urbanisme prévoit la possibilité de recourir à une procédure de modification simplifiée lorsque le projet a uniquement pour objet la rectification d'une erreur matérielle.

Par arrêté du 15 novembre 2018, le Président d'Angers Loire Métropole a engagé la procédure de modification simplifiée. Il convient par la présente délibération d'en fixer les modalités de mise à disposition du public.

Le dossier de modification simplifié est joint à la présente délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.5215-1 et suivants,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.153-36 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la délibération DEL-2017-17 du 13 février 2017 du Conseil de communauté portant approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal,

Vu l'arrêté AR-2018-166 du 15 novembre 2018 engageant la procédure de modification simplifiée n° 3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal,

Considérant l'avis de la commission Finances du 03 décembre 2018
Considérant l'avis de la commission Aménagement et développement durables des territoires du 20 novembre 2018

DELIBERE

Fixe les modalités de la mise à disposition du dossier au public, à savoir :

- La mise à disposition se déroulera du lundi 28 janvier 2019 au vendredi 1er mars 2019 ou à des dates ultérieures annoncées par voie de presse et d'affiches,
- Un avis de mise à disposition du dossier au public sera affiché au siège d'Angers Loire

Métropole et à la Mairie de Sainte-Gemmes-sur-Loire,

- Un avis sera inséré dans deux journaux diffusés dans le Département,
- Les pièces du dossier, ainsi qu'un recueil d'observations, seront disponibles au siège d'Angers Loire Métropole, Direction Aménagement et Développement des Territoires – 3ème étage – 83 rue du Mail à Angers, pendant toute la durée de la mise à disposition, afin que chacun puisse en prendre connaissance et obtenir les informations nécessaires, du lundi au vendredi aux heures habituelles d'ouverture et consigner éventuellement ses observations sur le recueil. Pendant ce même délai, les pièces du dossier et un recueil d'observations seront disponibles en Mairie de Sainte-Gemmes-sur-Loire aux heures habituelles d'ouverture.

  Toute correspondance relative à la présente mise à disposition pourra être adressée au Président d'Angers Loire Métropole.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

***

Daniel DIMICOLI : Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit en fait d'une modification simplifiée. Nous sommes au stade de la définition des modalités de la mise à disposition du public.

Cela concerne la commune de Sainte-Gemmes-sur-Loire sur le secteur de la Roche Morna. C'est une modification concernant le zonage NL, dans la mesure où nous considérons qu'il n'a pas été suffisamment élargi. En l'occurrence, nous vous proposons de fixer les modalités de mise à disposition du dossier avec les procédures habituelles pour la concertation.

Monsieur le Président : Pas de remarques ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

DEL-2018-297: Le conseil adopte à l'unanimité

***

Dossier N° 10

Délibération n°: DEL-2018-298

URBANISME, LOGEMENT ET AMÉNAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain

Loire-Authion - Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Bauné - Modification simplifiée n° 1 - Bilan de la mise à disposition - Approbation

Rapporteur : Daniel DIMICOLI

EXPOSE

Dans le cadre des évolutions nécessaires du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Bauné, commune déléguée de Loire-Authion, Angers Loire Métropole, autorité compétente en matière de PLU, a lancé une procédure de modification simplifiée n°1 afin :

- de supprimer et réduire deux emplacements réservés
- de modifier l'une des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) s'y appliquant.

En effet, ces emplacements réservés étaient liés à des projets qui ne nécessitent plus aujourd'hui les surfaces réservées : l'emplacement réservé n°10 pour « création d'une aire de stationnement » n'est plus nécessaire. Quant à l'emplacement réservé n°1 « extension du cimetière et aménagement des abords (accès, stationnement) », une définition plus précise du projet permet d'en limiter l'emprise.

Cette évolution ne relève pas du champ d'application de la procédure de modification de droit commun défini par le Code de l'Urbanisme.
La mise à disposition du projet de modification simplifiée s'est déroulée du lundi 1er octobre au vendredi 2 novembre 2018 inclus selon les modalités fixées par délibération du Conseil de communauté du 10 septembre 2018.

Le public a formulé une observation qui n'était pas en lien avec l'objet de la modification simplifiée mais qui se rapportait à la révision générale n° 1 du PLUi. Elle a donc été versée au dossier de concertation ouvert dans le cadre de cette procédure.

Parallèlement, les personnes publiques associées ont été consultées et ont émis des avis favorables. L'Agence Régionale de la Santé a tenu à préciser que les parcelles limitrophes de l'emprise du cimetière et de ses extensions étant appelées à être bâties, il conviendrait, par l'entremise des notaires chargés des transactions, de rappeler aux futurs acquéreurs de ces terrains, l'interdiction d'y creuser des puits dans un rayon de 35 mètres autour du cimetière.
Angers Loire Métropole prend note de cette préconisation et la transmettra à la commune déléguée de Bauné qui assurera cette information.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.5215-1 et suivants,
Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L.153-36 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu la délibération du 19 avril 2007 du Conseil municipal de Bauné portant approbation du Plan Local d'Urbanisme,
Vu l'arrêté du Président AR-2018-121 du 23 août 2018 décidant de la procédure de modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bauné,
Vu la délibération DEL-2018-209 du Conseil de communauté du 10 septembre 2018 définissant les modalités de mise à disposition du projet de modification simplifiée au public,

Considérant l'avis de la commission Finances du 03 décembre 2018

Considérant l'avis de la commission Aménagement et développement durables des territoires du 20 novembre 2018

DELIBERE

Prend acte du bilan de la mise à disposition de la modification simplifiée n° 1 du PLU de Bauné.

Approuve la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune déléguée de Bauné, sans évolution à la suite de la mise à disposition du public et telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les actes en vue de rendre exécutoire cette modification simplifiée.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage durant un mois au siège d'Angers Loire Métropole et dans la commune de Loire-Authion, plus précisément en mairie de Brain-sur-l'Authion, commune déléguée en charge de l'accueil en matière d'urbanisme et en mairie de Bauné, commune déléguée directement concernée par l'évolution.

Un avis (résumé de la présente délibération) sera inséré dans les journaux Ouest-France et Courrier de l'Ouest.

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture et de l'accomplissement de la dernière des modalités de publicité.

***

Dossier N° 11

Délibération n°: DEL-2018-299

URBANISME, LOGEMENT ET AMÉNAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain

Loire-Authion - Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Brain-sur-l'Authion - Modification simplifiée n° 1 - Bilan de la mise à disposition - Approbation

Rapporteur : Daniel DIMICOLI

EXPOSE

Dans le cadre des évolutions nécessaires du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Brain-sur-l'Authion, commune déléguée de Loire-Authion, Angers Loire Métropole, autorité compétente en matière de PLU, a lancé une procédure de modification simplifiée n°1 afin de réduire deux emplacements réservés et de modifier l'une des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) s'y appliquant.

En effet, ces emplacements réservés étaient liés à des projets qui ne nécessitent plus aujourd'hui les surfaces réservées. Les emplacements réservés (ER) n°12 et n°13 du PLU de Brain-sur-l'Authion ont été créés en vue de réaliser des aménagements routiers au sein de la zone d'activités de La Perrière vers la zone 2AUy - impasse du Champ ferré (ER n°12 : aménagement d'une voie/stationnements/traitement paysager, ER n°13 : création d'une voie d'une emprise de 9 mètres). Une évolution des projets permet d'en limiter l'emprise.

Cette évolution ne relève pas du champ d'application de la procédure de modification de droit commun défini par le Code de l'Urbanisme.

La mise à disposition du projet de modification simplifiée s'est déroulée du lundi 1er octobre au vendredi 2 novembre 2018 inclus, conformément aux modalités fixées par délibération du Conseil de communauté du 10 septembre 2018.

Le public n'a formulé aucune observation.

Parallèlement, les personnes publiques associées ont été consultées et ont émis des avis favorables.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.5215-1 et suivants,
Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.153-36 et suivants
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu la délibération du 20 février 2014 du Conseil municipal de Brain-sur-l'Authion portant approbation du Plan Local d'Urbanisme,
Vu l'arrêté du Président AR-2018-122 du 23 août 2018 décidant de la procédure de modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Brain-sur-l'Authion,
Vu la délibération DEL-2018-210 du Conseil de communauté du 10 septembre 2018 définissant des modalités de mise à disposition du projet de modification simplifiée au public,

Considérant l'avis de la commission Finances du 03 décembre 2018
Considérant l'avis de la commission Aménagement et développement durables des territoires du 20 novembre 2018

DELIBERE

Prend acte du bilan de la mise à disposition de la modification simplifiée n° 1 du PLU de Brain-sur-l'Authion,

Approuve la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune déléguée de Brain-sur-l'Authion, sans évolution à la suite de la mise à disposition du public et telle qu'elle est annexée à la présente délibération,

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les actes en vue de rendre exécutoire cette modification simplifiée,

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants,

La présente délibération fera l'objet d'un affichage durant un mois au siège d'Angers Loire Métropole et dans la commune de Loire-Authion, plus précisément en Mairie déléguée de Brain-sur-l'Authion, commune déléguée en charge de l'accueil en matière d'urbanisme et commune déléguée directement concernée par l'évolution,

Un avis (résumé de la présente délibération) sera inséré dans les journaux Ouest-France et Courrier de l'Ouest,

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture et de l'accomplissement de la dernière des modalités de publicité.

***

Daniel DIMICOLI : Nous avons ici deux modifications simplifiées concernant Brain-sur-l'Authion et Bauné sur Loire-Authion. Il s'agit du bilan de la mise à disposition au public. L'approbation de ce bilan est positive, avec quelques petites remarques au niveau de Bauné et sans remarque particulière au niveau de Brain-sur-l'Authion.

Monsieur le Président : Mes chers collègues, si je comprends bien, nous passons les délibérations 10 et 11 en même temps ?

Daniel DIMICOLI : Oui, puisque c'est la même procédure, Monsieur le Président.

Monsieur le Président : Vous n'avez pas de soucis ? Pas d'oppositions à passer ces délibérations de cette manière ? Vous n'avez pas d'oppositions sur le fond du dossier ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

DEL-2018-298 et DEL-2018-299: Le conseil adopte à l'unanimité

***

Dossier N° 12

Délibération n°: DEL-2018-300

URBANISME, LOGEMENT ET AMÉNAGEMENT URBAIN - Autres actions d'urbanisme et d'aménagement urbain

Agence d'Urbanisme de la Région Angevine (AURA) - Convention triennale de partenariat 2018-2020 - Programme de travail 2019 - Avenant n° 1 - Approbation

Rapporteur : Daniel DIMICOLI

EXPOSE

L'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine (AURA) est engagée aux côtés de ses partenaires et en particulier d'Angers Loire Métropole pour analyser les évolutions urbaines et territoriales en cours à de nombreuses échelles et contribuer à la définition de stratégies partagées d'aménagement et de développement durable, par et entre ses membres.

Les activités de l'agence sont structurées tous les ans autour d'un programme partenarial de travail qui réunit l'ensemble des contributions définies et partagées par ses membres.

Au-delà de la participation active d'Angers Loire Métropole au sein de l'association, les deux parties sont liées par une convention triennale qui a vocation à garantir la continuité et le caractère pluriannuel des travaux de l'agence.

Chaque année, cette convention est déclinée en un avenant qui a pour objet :
- de préciser les travaux intéressants plus particulièrement Angers Loire Métropole au sein du projet de programme partenarial 2019 ;
- de fixer le montant de la subvention pour l'année 2019.

Au regard de l'intérêt qu'elle porte à l'exécution de ce programme partenarial, la participation d'Angers Loire Métropole pour l'année 2019 est répartie de la manière suivante :
- Une cotisation de 0,30 € / habitant, le chiffre légal de population étant celui au 1er janvier du dernier recensement réalisé par l'INSEE, soit le 1er janvier 2019 ;
- Une subvention de 709 000 €.

Le montant global prévisionnel de la participation à l'AURA est estimé sur ces bases à 800 000 €. Il sera ajusté selon le montant de la cotisation adossé au recensement INSEE tel que prévu ci-dessus.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu les statuts de l'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine,
Vu la délibération DEL-2017-288 du Conseil de communauté du 11 décembre 2017 approuvant la convention triennale 2018-2020 avec l'AURA,

Considérant l'avis de la commission Finances du 03 décembre 2018
Considérant l'avis de la commission Aménagement et développement durables des territoires du 20 novembre 2018

DELIBERE

Approuve l'avenant n°1 à la convention-cadre triennale 2018-2020 avec l'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine.

Approuve le programme partenarial de l'année 2019.

Approuve le versement d'une participation financière à verser à l'AURA comprenant une cotisation de 0,30 € par habitant d'Angers Loire Métropole et une subvention de 709 000 €.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer ladite convention et tous documents s'y rapportant.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

***

Daniel DIMICOLI : Il s'agit ici de la convention habituelle passée avec l'AURA (Agence d'Urbanisme de la Région Angevine). Il s'agit d'un avenant pour le programme de travail 2019 concernant la participation d'Angers Loire Métropole au budget de l'AURA dans le cadre des missions qui lui sont confiées.

Cela concerne globalement des observatoires, des analyses prospectives, des contributions à la planification territoriale, des projets urbains et périurbains, ainsi que l'observation des politiques publiques. Le montant global s'élève à 800 000 €, avec une cotisation correspondant à 0,30 €/habitant et une subvention de 709 000 €.

Monsieur le Président : C'est un montant identique à ceux que nous avons eus cette année.

Daniel DIMICOLI : Absolument.

Monsieur le Président : Pas de questions ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

DEL-2018-300: Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'a pas pris part au vote: M. Christophe BÉCHU.

***

Dossier N° 13

Délibération n°: DEL-2018-301

URBANISME, LOGEMENT ET AMÉNAGEMENT URBAIN - Habitat Logement

PLH - Programme Local de l'Habitat - Accession sociale à la propriété - Dispositif d'aide financière 2019

Rapporteur : Daniel DIMICOLI

EXPOSE

Chaque année, depuis 2008, les aides communautaires à l'accession sociale à la propriété sont adaptées en fonction des évolutions du contexte économique et de la règlementation.

En 2017, dans les 11 communes adhérentes, le dispositif d'aide à l'accession sociale a permis d'accompagner 67 ménages primo-accédants dont 10 dans le parc HLM ancien, pour un montant global pour Angers Loire Métropole de 137 500 € équivalent aux subventions communales. Ces aides auront également permis à tous les acteurs locaux du bâtiment, promoteurs, constructeurs et autres, de réaliser un chiffre d'affaires de 11 500 000 €. Soit l'équivalent de 108 emplois maintenus ou créés dans le secteur de l'Immobilier sur 2017.

Le dispositif proposé par la Communauté urbaine et les communes adhérentes constitue donc un élément déterminant dans le déclenchement des projets à la fois des ménages et de soutien au secteur local du bâtiment et de l'aménagement.

En 2018, les plafonds de ressources et conditions d'éligibilité ont été revus pour tenir compte des dispositions de la loi de finances (baisse à 20% au lieu de 40% de la quotité PTZ+). Toutefois, les contraintes réglementaires d'accès au prêt à taux zéro pouvant exclure certains ménages, il est également décidé de ne pas faire de la mobilisation du PTZ+ une condition d'accès aux aides de nos collectivités, mais simplement de se référer aux plafonds réglementaires de celui-ci.

Pour les 11 communes adhérentes, les résultats obtenus au 20 novembre 2018 (55 dossiers instruits pour un montant global de 89 500 €) démontrent l'intérêt et la pertinence d'une continuité dans l'accompagnement financier en faveur des ménages primo accédants pouvant relever d'un dispositif d'accession aidée.

Par délibération du 11 juin 2018, les conditions d'accès au dispositif ont été définies comme suit :

- L'acquisition doit concerner un logement neuf, ou un logement ancien détenu par un organisme d'H.L.M. ou une S.E.M.Immobilière.
- L'engagement financier définit le niveau de l'aide de l'agglomération, celle-ci doublant le montant de l'aide communale, dans les limites fixées par le dispositif communautaire.
- Le dispositif intègre également des clauses anti-spéculatives.

Ces mesures seront appliquées au bénéfice des accédants, encadrées par les crédits budgétaires alloués pour 2019. La durée de validité des subventions attribuées est fixée à deux ans à compter de la date les rendant exécutoire et conditionnée à la production par le bénéficiaire de pièces justificatives. Les dossiers de demande de subventions présentés par les primo-accédants sont instruits par l'accueil logement d'Angers Loire Métropole, guichet unique qui assurera le lien avec les communes participantes au dispositif.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu le Code de la construction et de l'habitation,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu la délibération DEL-2018-141 du Conseil de communauté du 11 juin 2018 relative au dispositif d'aide à l'accession sociale applicable du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018

Considérant l'avis de la commission Finances du 03 décembre 2018
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 29 novembre 2018

DELIBERE

Proroge les critères d'éligibilité et le dispositif d'aide à l'accession sociale 2018 de la Communauté urbaine sur l'exercice 2019.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer les décisions de subvention individuelles afférentes ainsi que les actes subséquents.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

***

Daniel DIMICOLI : Il s'agit ici de l'accession sociale à la propriété. C'est le dispositif d'aide financière pour 2019. Nous restons également sur les mêmes modalités que 2018.

Il n'y a pas de changement. J'incite simplement les communes qui voudraient s'associer à ce plan d'accession sociale à la propriété de le faire, parce que nous ne pouvons rien réaliser sans elles. Je sais qu'il y a une commune qui va voter, notamment ma collègue de Bouchemaine. J'espère que cela fera tache d'huile pour les autres communes du territoire.

Monsieur le Président : Mes chers collègues, pas de questions ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

DEL-2018-301: Le conseil adopte à l'unanimité

***

Dossier N° 14

Délibération n°: DEL-2018-302

URBANISME, LOGEMENT ET AMÉNAGEMENT URBAIN - Habitat Logement

Délégation des aides à la pierre de l'Etat - 2016-2021 - Fin de gestion de l'année 2018 - Avenant n°6 à la convention de délégation de compétence avec l'Etat - Avenant n°4 à la convention de gestion des aides à l'habitat privé avec l'ANAH - Approbation

Rapporteur : Daniel DIMICOLI

EXPOSE

Angers Loire Métropole est délégataire des aides à la pierre sur son territoire par une convention organisant la gestion des aides à la pierre pour les parcs publics (H.L.M), privés (ANAH) et la mise à disposition des services de l'Etat pour la gestion des aides du parc privé. Cette convention prévoit la signature d'avenants, en début et fin d'exercice, pour ajuster les objectifs de production et les enveloppes d'aides relatives au parc public et au parc privé (ANAH) aux perspectives de réalisation de fin d'année, aujourd'hui connues.

C'est dans ce cadre, que des avenants de fin de gestion 2018, sont proposés ; ils actualisent les contingents de logements aidés et adaptent les enveloppes de droits à engagement pour les deux parcs pour l'exercice 2018.

- Pour le parc public (avenant de fin de gestion n°6) :

Les objectifs de production initiaux demeurent pour les PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) et PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) (523 logements) et sont par contre ajustés à 102 PLS (Prêt Locatif Social), au lieu de 123 PLS identifiés en début d'année. Le contingent maximum de PSLA (Prêt Social Locatif Accession) s'élève finalement à 225 agréments contre 230 initialement prévus. Le montant final de droits à engagement pour l'année 2018 s'établit à 1 678 175 €.

- Pour le parc privé (avenant de fin de gestion n°4) :

S'agissant du logement privé, au regard des perspectives de réalisation d'ici la fin de l'année l'objectif final assigné à Angers Loire Métropole est de 162 logements à améliorer (contre 293 initiaux) répartis en 159 logements de propriétaires occupants et 3 de propriétaires bailleurs. L'enveloppe finale est donc réduite à 1 280 526 € pour l'ANAH.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu la délibération DEL-2016-105 du Conseil de communauté du 9 mai 2016 approuvant la convention de délégation de compétence des aides à la pierre de l'Etat, la convention de gestion des aides à l'habitat privé conclue avec l'ANAH et la convention de mise à disposition des services de l'Etat pour l'ANAH,

Considérant l'avis du comité régional de l'habitat et de l'hébergement du 8 novembre 2018,
Considérant l'avis de la commission Finances du 03 décembre 2018
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 29 novembre 2018
Considérant l'avis de la commission Aménagement et développement durables des territoires du 20 novembre 2018

DELIBERE

Approuve l'avenant n°6 de fin de gestion de l'année 2018 à la convention de délégation de compétence à intervenir avec l'Etat.

Approuve l'avenant n°4 de fin de gestion pour l'année 2018 à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé à intervenir avec l'ANAH.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à les signer.

Impute les dépenses et les recettes au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

***

Daniel DIMICOLI : Il s'agit ici de la fin de gestion de l'année 2018 avec le bilan de cette délégation. Cela concerne d'abord le parc public au niveau du logement social. Vous avez les chiffres qui figurent dans la délibération, étant entendu que les objectifs initiaux n'ont pas été réalisés pour des raisons évidentes, et compte tenu du contexte qui s'est posé au niveau des bailleurs sociaux. Nous avons ici un montant qui s'établit définitivement à 1 678 175 €. C'est en deçà de ce qui était prévu.
Pour le parc privé, nous sommes dans le même schéma, pour un montant de 1 280 526 € pour l'ANAH, étant entendu quand même que nous avons 162 logements qui ont été améliorés. Nous en avions prévu 293, mais je vous rappelle que 2018 était un peu une année de transition par rapport à la convention que nous passons avec l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat)

Monsieur le Président : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

DEL-2018-302: Le conseil adopte à l'unanimité

***

Dossier N° 15

Délibération n°: DEL-2018-303

URBANISME, LOGEMENT ET AMÉNAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain

NPNRU - Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine - Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage - Attribution du Marché

Rapporteur : Daniel DIMICOLI

EXPOSE

Angers Loire Métropole, est engagée dans une démarche contractuelle avec l'ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine) en tant que porteur du Nouveau Projet de Rénovation Urbaine des quartiers Monplaisir et Belle Beille et bénéficie d'accords formulés par le Comité National d'Engagement ANRU du 12 juillet 2018.

L'objet du présent marché, passé en procédure d'appel d'offres restreint, concerne une mission d'assistance à maitrise d'ouvrage de type OPC U permettant l'ordonnancement, le pilotage et la coordination de l'ensemble des opérations et de renforcer les missions de porteur de projet d'Angers Loire Métropole. Ce marché de maîtrise d'ouvrage aura un délai d'exécution jusqu'au 31 décembre 2025.

Cinq opérations, qualifiées de complexes en termes de coordination et d'interfaces entre les chantiers nécessitent un focus, un approfondissement sur tout ou partie de la durée du projet et font l'objet de missions complémentaires, à la mission globale d'Ordonnancement Pilotage et Coordination Urbain (OPC U) sous la forme de missions Inter chantiers.

La Commission d'Appel d'Offres du 26 novembre 2018 a décidé d'attribuer le marché au candidat EGIS CONSEIL pour un montant global et forfaitaire de 803 967 € HT au titre de son offre de base OPC Urbain et de ses 5 variantes OPC Inter chantiers et par application des prix unitaires aux quantités réellement exécutées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et les décrets 2016-360 du 25 mars 2016 et 2017-516 du 10 avril 2017,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 26 novembre 2018
Considérant l'avis de la commission Finances du 03 décembre 2018
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 29 novembre 2018
Considérant l'avis de la commission Aménagement et développement durables des territoires du 20 novembre 2018

DELIBERE

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué, à signer le marché avec EGIS CONSEIL, par application des prix forfaitaires et par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires ainsi que les avenants ayant pour objet un changement d'indice de variation de prix après suppression.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

***

Daniel DIMICOLI : C'est un dossier un peu technique. Il s'agit d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du NPNRU (Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine). Cela correspond évidemment aux engagements qui ont été passés par le Comité national du 12 juillet 2018.

Il s'agit d'une procédure d'appel d'offres restreint qui concerne une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage de type OPCU « Ordonnancement, Pilotage et Coordination Urbains ». Dans le cadre de ce marché, nous avons cinq variantes concernant une OPC inter-chantiers, « Ordonnancement, Pilotage et Coordination inter-chantiers ».

En résumé, c'est une mission confiée à un bureau d'études pour assurer une coordination dans la transversalité que représente l'ensemble des travaux sur l'opération du NPNRU. Nous avons ici retenu Egis Conseil pour un montant de 803 967 €. La Commission a considéré que cette proposition d'Egis Conseil était la meilleure. Ce bureau d'études travaille déjà d'ailleurs pour le tramway.

Monsieur le Président : Le sujet est qu'étant donné que nous aurons au même endroit des réseaux de chaleur, un tramway et des démolitions, il faut éviter que chacun soit dans son chantier et dans son silo sans regarder ce que font les autres.

Daniel DIMICOLI : Absolument. La transversalité est nécessaire.

Monsieur le Président : Cette mission vise à s'assurer que tout le monde est raccord et que quand on a ouvert la voie, par exemple pour le réseau de chaleur, nous en profitons pour installer la fibre ou pour organiser les choses. C'est vraiment l'objectif de la mission qui sera réalisée.

Il y aura ensuite une comptabilité analytique pour que chaque projet participe à la hauteur qu'il doit. Nous passons au vote. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

DEL-2018-303: Le conseil adopte à l'unanimité

***

Dossier N° 16

Délibération n°: DEL-2018-304

PILOTAGE MUTUALISÉ DES POLITIQUES PUBLIQUES - Pilotage de la politique : Direction Générale

Création, extension et translation des cimetières - Création et extension des crématoriums et sites cinéraires - Mise en place des modalités d'attribution de fonds de concours - Convention-type de gestion - Approbation

Rapporteur : Dominique BREJEON

EXPOSE

La Communauté urbaine exerce de plein droit, au lieu et place des communes membres, en matière de gestion des services d'intérêt collectif, la compétence création, extension et translation des cimetières, ainsi que la création et l'extension des crématoriums et des sites cinéraires.

Pour les projets funéraires (de l'acquisition à la réalisation des aménagements), il est proposé de retenir le principe de financement suivant : 50% par la Communauté urbaine et 50% par les communes concernées.

C'est ainsi que la Communauté urbaine procèderait aux acquisitions nécessaires, tout en sollicitant un fonds de concours des communes concernées, à hauteur de 50%.

Par ailleurs, afin de favoriser la proximité avec les habitants, des conventions de gestion permettraient de confier la gouvernance des projets aux communes après acquisition avec une répartition des charges à 50% pour la Communauté urbaine et 50% pour les communes.

Enfin, à l'issue du projet, la gestion des cimetières et sites resterait communale.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 03 décembre 2018

DELIBERE

Approuve les modalités d'appel de fonds de concours pour les acquisitions à intervenir dans le cadre de la compétence en matière de création, extension et translation des cimetières et en matière de création et extension des crématoriums et sites cinéraires,

Approuve la convention type de gestion à intervenir,

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer les conventions de gestion à intervenir, selon les modalités définies par la présente délibération

Impute les recettes au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

***

Dominique BRÉJEON : Depuis septembre 2015, la Communauté urbaine exerce de plein droit la compétence création, extension et translation des cimetières, ainsi que la création et l'extension des crématoriums et des sites cinéraires.

Dans l'attente de la mise en place définitive de l'organisation la plus efficiente en proximité et d'une gouvernance permettant à la Communauté urbaine d'exercer cette compétence, Angers Loire Métropole souhaite s'appuyer sur les services de ces dernières et leur confier l'exercice de cette compétence pour son compte, comme l'y autorise le Code Général des Collectivités Territoriales. La Communauté urbaine souhaite ainsi s'assurer de la continuité et de la sécurité du service public jusqu'alors assurées par les communes. Dans un premier temps, pour les projets funéraires, de l'acquisition à la réalisation des aménagements, il est proposé de retenir le principe de financement suivant : 50 % par la Communauté urbaine et 50 % pour les communes concernées.

D'une part, Angers Loire Métropole procéderait aux acquisitions nécessaires tout en sollicitant un fonds de concours des communes concernées à hauteur de 50 %. D'autre part, une convention de gestion permettrait de confier la gouvernance du projet à la commune après acquisition, avec une répartition des charges, comme je vous l'ai indiqué précédemment.

Enfin, la gestion des cimetières et sites resterait communale. Nous vous demandons donc d'approuver les modalités d'appel de fonds de concours pour les acquisitions à intervenir dans le cadre de cette compétence ; d'approuver la convention type de gestion ; et d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer les conventions de gestion pour une durée de 3 ans et à compter du 1er janvier 2019. Nous vous proposons d'imputer les recettes aux budgets concernés à partir de l'exercice 2018 et suivants.

Monsieur le Président : Mes chers collègues, je vais vous demander si vous avez des questions sur cette répartition à 50/50 imaginée par rapport à ce portage de compétences. Pas de questions ? Très bien. Je remercie le Vice-Président. Je passe au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

DEL-2018-304: Le conseil adopte à l'unanimité

***

Dossier N° 17

Délibération n°: DEL-2018-305

INNOVATION ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR RECHERCHE - Enseignement supérieur et recherche

Ecole Supérieure d'Arts et de Design Tours Angers Le Mans (ESAD TALM) - Convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2022 - Approbation

Rapporteur : Michel BASLÉ

EXPOSE

Dans la continuité de l'entrée d'Angers Loire Métropole au sein de l'EPCC ESBA TALM (Etablissement Public de Coopération Culturelle Ecole Supérieure des Beaux-Arts Tours-Angers-Le Mans), plusieurs conventions d'objectifs et de moyens ont été signées afin de formaliser les relations entre l'EPCC ESBA TALM, rebaptisé depuis Ecole Supérieure d'Art et de Design ESAD TALM, et Angers Loire Métropole.

La dernière convention d'objectifs et de moyens venant à échéance le 31 décembre 2018, il est proposé une nouvelle convention, dite pluriannuelle d'objectifs, couvrant la période 2019-2022.

Au titre du fonctionnement, une subvention forfaitaire annuelle de 2 347 700 € sera versée par Angers Loire Métropole. Par ailleurs, Angers Loire Métropole versera à l'ESAD TALM une subvention annuelle d'équipement (destinée aux équipements, matériels et projets d'envergure) d'un montant de 55 000 €. Ces montants sont identiques à ceux de 2018.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 03 décembre 2018
Considérant l'avis de la commission Développement économique, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation du 28 novembre 2018

DELIBERE

Approuve la convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2022 à intervenir avec l'ESAD TALM.

Autorise le Président ou le Vice-Président à signer la convention pluriannuelle d'objectifs.

Attribue une subvention de fonctionnement de 2 347 700 € et une subvention d'investissement de 55 000 € à l'ESAD TALM.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

***

Michel BASLÉ : Mes chers collègues, dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens, Angers Loire Métropole est engagée depuis 2012 avec l'Établissement Public de Coopération Culturelle, l'EPCC, de l'École des Beaux-Arts Angers Tours Le Mans, TALM, rebaptisée récemment «

École d'Arts et de Design », convention qui arrive à expiration au 31 décembre prochain.

Il est donc proposé au Conseil de communauté une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs couvrant la période 2019 à 2022. À ce titre, Angers Loire Métropole s'engage à verser annuellement une subvention forfaitaire de 2 347 700 € pour le fonctionnement du site angevin de l'école, ainsi qu'une subvention de 55 000 € pour les équipements et projets d'envergure. Ces subventions sont à l'identique par rapport à l'année dernière et celle versée en 2018. Si toutefois des évolutions venaient à se faire, ces subventions devraient être modifiées par voie d'avenant à la convention.

Monsieur le Président : Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Dans ces conditions, je passe au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

DEL-2018-305: Le conseil adopte à l'unanimité

***

Dossier N° 18

Délibération n°: DEL-2018-306

SOLIDARITÉS COMMUNAUTAIRES - Pilotage de la politique

Contrat Local de Santé - Association Soins Santé - Subvention de fonctionnement - Convention annuelle d'objectifs - Approbation

Rapporteur : Marc GOUA

EXPOSE

L'association Soins Santé gère sur Angers et plusieurs communes voisines 8 centres de soins infirmiers, un accueil de jour et 2 services de soins infirmiers à domicile. Elle participe également à la coordination de 2 maisons de santé pluri professionnelles. Au-delà de ses activités de soins, l'association développe des activités de prévention et de promotion de la santé.

L'association va assurer la coordination du Contrat Local de Santé à l'échelle d'Angers Loire Métropole, à compter du 1er janvier 2019. Par ses actions de prévention et de promotion de la santé et de constitution du Contrat Local de Santé, l'association Soins Santé contribue à des objectifs de service public.

La convention annuelle d'objectifs, qu'il convient d'approuver avec l'association Soins Santé et la Ville d'Angers, a pour objet de définir les modalités du partenariat et du soutien financier d'Angers Loire Métropole à hauteur de 38 400 € pour 2019.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 03 décembre 2018
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 29 novembre 2018

DELIBERE

Approuve la convention annuelle d'objectifs avec l'association Soins Santé et la Ville d'Angers.

Autorise le Président d'Angers Loire Métropole à signer cette convention.

Attribue une subvention à l'association Soins Santé d'un montant de 38 400 €.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

***

Marc GOUA : Il s'agit d'approuver une convention annuelle avec l'association Soins Santé pour la coordination du Contrat Local de Santé.

Je disais en aparté au Président que nous mettions un peu la charrue avant les bœufs. C'est-à-dire qu'il va falloir que nous votions ici. Nous avons travaillé depuis maintenant quelques mois pour un Contrat Local de Santé (CLS) d'agglomération. Il n'y avait avant qu'Angers et Trélazé. Je crois que nous avons

bien travaillé. Tout le monde est d'accord. Maintenant, il faut quand même que nous l'officialisions, et que nous officialisions également les représentants, élus et autres, sur ce nouveau CLS d'agglomération. Je vous demande donc d'approuver la convention annuelle d'objectifs avec une subvention de 38 400 €.

Monsieur le Président : Je vous demande de le faire. Je souhaiterais simplement que quelqu'un de mon cabinet se rapproche de Marc GOUA pour étudier ensuite la nature de la représentation des élus qu'il faut prévoir dans le cadre du CLS.

Il faut vraisemblablement que nous mettions à profit le séminaire du mois de janvier pour fixer les choses et revenir ensuite devant l'assemblée avec une gouvernance qui tienne la route.

Marc GOUA : Absolument.

Monsieur le Président : Mes chers collègues, nous passons au vote sur cette délibération. Je constate qu'il n'y a pas d'opposition et pas d'abstention.

DEL-2018-306: Le conseil adopte à l'unanimité

***

Dossier N° 19

Délibération n°: DEL-2018-307

PILOTAGE MUTUALISÉ DES POLITIQUES PUBLIQUES - Service des Assemblées

Organismes extérieurs - Désignation de représentants

Rapporteur : Roselyne BIENVENU

EXPOSE

ALDEV (Angers Loire Développement) a adhéré à la Coopérative Angers French Tech qui a pour vocation de coordonner et développer les acteurs du territoire réunis sous le label French Tech.
A ce titre, elle bénéficie d'un siège de représentant au sein du comité d'orientation. Cependant, ALDEV étant passée du statut d'EPIC (Etablissement Public Industriel et Commercial) à celui de SPL (Société Publique Locale), la règlementation prévoit que les actifs d'ALDEV seront automatiquement dévolus à Angers Loire Métropole, à la dissolution de l'EPIC qui sera effective au 1er janvier 2019.
Il convient donc de désigner un représentant d'Angers Loire Métropole pour siéger au sein de la Coopérative Angers French Tech.

Par ailleurs, dans le cadre de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), Angers Loire Métropole a adhéré, par délibération du 11 décembre 2017 au SMBAA (Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents).
Par délibération du 10 septembre 2018, l'adhésion du SIACEBA (Syndicat Intercommunal de l'Aménagement des Cours d'Eau et du Bassin de l'Authion) au SMBAA a été approuvé par le Conseil de communauté.
Au 1er janvier 2019, il y aura donc un seul syndicat sur l'ensemble du bassin versant dans lequel il convient de désigner 7 titulaires (au lieu de 6 actuellement) et 2 suppléants.

Il convient également de modifier les représentants de l'association Air Pays de la Loire afin de tenir compte des délégations des Vice-Présidents.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 03 décembre 2018
Considérant les candidatures des élus ci-dessous désignés.

DELIBERE

Désigne au sein des organismes cités les élus suivants :

Nom de l'organisme	Nom de l'élu	Qualité au sein de l'organisme
Coopérative Angers French Tech	M. Emmanuel CAPUS	Représentant au Comité d'orientation
SMBAA – Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents	Mme Dominique DAILLEUX-ROMAGON M. Jean-Paul PAVILLON M. Alain AUGELLE	Titulaires

	M. Jean-Louis DEMOIS M. Camille CHUPIN M. Gabriel FREULON M. Didier ROUGER	
	Jean-Marc VERCHERE Philippe ROCHAIS	Suppléants
Association Air Pays de la Loire	M. Franck POQUIN	Titulaire
	Mme Isabelle LE MANIO	Suppléante

***

Roselyne BIENVENU : Mes chers collègues. Il s'agit de vous faire approuver un certain nombre de désignations qui sont consécutives, soit des modifications d'organisation de structures, soit de transformations de syndicats. Je vous propose donc de désigner, au sein des organismes qui sont cités :

- pour la coopérative Angers French Tech : Emmanuel CAPUS en qualité de représentant au Comité d'orientation.
- Ensuite, au Syndicat Mixte du Bassin de L'Authion et de ses Affluents, je vous propose de désigner Dominique DAILLEUX-ROMAGNON, Jean-Paul PAVILLON, Alain AUGELLE, Jean-Louis DEMOIS, Camille CHUPIN, Gabriel FREULON et Didier ROUGER en tant que titulaires, Jean-Marc VERCHÈRE et Philippe RICHER comme suppléants.
- Et enfin, à l'association Air Pays de la Loire, je vous propose de désigner Franck POQUIN en tant que titulaire et Isabelle LE MANIO en tant suppléante.

Monsieur le Président : Mes chers collègues, nous passons au vote, sauf si vous avez d'autres questions. Je n'en vois pas. Avez-vous des oppositions ? Avez-vous des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

DEL-2018-307: Le conseil adopte à l'unanimité

***

LISTE DES DECISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

DU LUNDI 10 DÉCEMBRE 2018

N°	***DOSSIERS***	***RAPPORTEURS***
	PRÉVENTION ET SÉCURITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES	**Jeanne BEHRE-ROBINSON, Conseillère Communautaire**
1	Approbation de l'annexe au Contrat de Ville relative à la prévention de la radicalisation au Contrat de ville.	La Commission permanente adopte à l'unanimité.
	PILOTAGE MUTUALISÉ DES POLITIQUES PUBLIQUES	**Marc LAFFINEUR, Vice-Président**
2	Réalisation de deux emprunts à hauteur de 9 000 000€ et 7 500 000 € pour le financement du tramway.	La Commission permanente adopte à l'unanimité.
3	Réitération de la garantie d'emprunts d'Angers Loire Métropole pour Angers Loire Habitat dans le cadre du dispositif d'allongement de la dette.	La Commission permanente adopte à l'unanimité.
4	Réitération de la garantie d'emprunts d'Angers Loire Métropole pour Logi-Ouest dans le cadre du dispositif d'allongement de la dette.	La Commission permanente adopte à l'unanimité.
5	Garantie d'emprunt d'ALTER Public d'un montant de 2 000 000 € dans le cadre du financement de l'opération d'aménagement ZAC « Quai Saint-Serge » située quartier Saint-Serge - Ney - Chalouère à Angers.	La Commission permanente adopte à l'unanimité.
6	Garantie d'emprunt d' ALTER Public d'un montant de 1 300 000 € dans le cadre du financement de l'opération d'aménagement ZAC « Les Hauts de Loire » aux Ponts-de-Cé.	La Commission permanente adopte à l'unanimité.
	INNOVATION ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR RECHERCHE	**Jean-Pierre BERNHEIM, Vice-Président**
7	Conventions avec ALTEC attribuant une subvention de 55 000 € au titre de 2019 dont : - 30 000 € pour le SIVAL (Salon International des Techniques de Productions Végétales) - 25 000 € pour le salon des vins.	La Commission permanente adopte à l'unanimité.

		Michel BASLÉ, Vice-Président
8	Attribution d'une subvention à l'ESAIP (Ecole Supérieure Angevine d'Informatique et de Productique) d'un montant de 1 000 € pour le soutien à la manifestation "International Staff Week".	La Commission permanente adopte à l'unanimité.
9	Avenant n°3 avec Terre des Sciences et la Ville d'Angers prorogeant la durée d'un an de la convention pluriannuelle d'objectifs et attribuant une subvention à Terre des Sciences d'un montant de 49 200 € au titre de 2019.	La Commission permanente adopte à l'unanimité.
		Jean-Pierre BERNHEIM, Président
10	Convention avec Initiative Anjou pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 attribuant une subvention annuelle de 50 000 €.	La Commission permanente adopte à l'unanimité.
	EMPLOI ET INSERTION	**Jean-Pierre BERNHEIM, Vice-Président**
11	Convention avec l'association « Resto Troc » attribuant une aide de 1 800 € pour un contrat d'accompagnement dans l'emploi – Parcours Emploi Compétences	La Commission permanente adopte à l'unanimité.
12	Convention avec Solidarauto 49 attribuant une subvention de 7 000 €.	La Commission permanente adopte à l'unanimité.
	PILOTAGE MUTUALISÉ DES POLITIQUES PUBLIQUES	**Bernard DUPRE, Vice-Président**
13	Attribution des accords-cadres sans minimum ni maximum relatifs à l'acquisition de matériel de bureau pour le groupement de commandes avec la Ville d'Angers et le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) à : - Lot 1 – Mobilier de bureau et accessoire : entreprise Anjou Bureautique, - Lot 2 – Fauteuil et sièges : entreprise CBS.	La Commission permanente adopte à l'unanimité.
14	Liste des matériels soumis à la vente par voie d'enchères en ligne.	La Commission permanente adopte à l'unanimité.

	DÉPLACEMENTS	**Bernard DUPRE, Vice-Président**
15	Versement d'indemnités à hauteur de 44 910 € proposé par la Commission d'indemnisation à l'amiable aux entreprises en réparation du préjudice économique subi à la suite du travaux de la ligne B et C du tramway.	La Commission permanente adopte à l'unanimité.
16	Acquisition d'un terrain situé rue Lakanal à Angers d'un superficie 449 m², situé 4 714,50 €.	La Commission permanente adopte à l'unanimité.
17	Lancement de la procédure de marché public pour l'achat d'un système radio numérique pour le réseau de transport Irigo.	La Commission permanente adopte à l'unanimité.
	URBANISME, LOGEMENT ET AMÉNAGEMENT URBAIN	**Daniel DIMICOLI, Vice-Président**
18	Réinstitution du périmètre du DPU (Droit de Préemption Urbain) au vu de la fusion des communes de Soucelles et de Villevêque ainsi que des communes de Saint-Jean-de-Linières et de Saint-Léger-des-Bois au 1er janvier 2019, de la caducité de la ZAD du Clos des Grands Prés à Soulaines-sur-Aubance et de la demande d'exonération du droit de préemption de la commune du Plessis-Grammoire pour le lotissement Le Clos des Chênes.	La Commission permanente adopte à l'unanimité.
19	Constitution de servitude de passage de canalisation des eaux usées, à titre gratuit, au profit de la Ville d'Angers, sur une parcelle située 11 rue de Haarlem à Angers, appartenant à Angers Loire Habitat et en cours d'acquisition par la Ville d'Angers.	La Commission permanente adopte à l'unanimité.
20	Constitution de servitudes, à titre gratuit, sur des parcelles appartenant à l'Etat, dans le cadre de l'aménagement du réseau de chaleur du quartier Belle-Beille à Angers.	La Commission permanente adopte à l'unanimité.
21	Cession d'une maison à usage d'habitation situé 118 rue de la Chalouère à Angers, au profit de la SCI BROSSARD, pour un montant de 122 056 €.	La Commission permanente adopte à l'unanimité.
22	Vente à la société ALTER Public d'un bien situé à Longuenée-en-Anjou, secteur de la Membrolle-sur-Longuenée, au 1 route de la Roussière, au prix de 333 572,14 €.	La Commission permanente adopte à l'unanimité.
23	Accession sociale à la propriété - PTZ+ 2018 - Dispositif communautaire d'aides 2018 - 3 subventions d'un montant de 4 000 €.	La Commission permanente adopte à l'unanimité.

24	Programme local de l'habitat - Financement de la réhabilitation des opérations achevées depuis au moins 15 ans - Immobilière PODELIHA -Angers - "Cité du Colombier" - rue du Colombier - 100 logements pour une subvention totale de 304 050 €.	La Commission permanente adopte à l'unanimité.
25	Programme local de l'habitat - Financement de la réhabilitation des opérations achevées depuis au moins 15 ans -Immobilière PODELIHA - Angers - Résidence « Villesicard»- 105 rue des Ponts de Cé et 6, 8, 10, 12, 14, 16, 18, 20, 24, 26, 28, 30 rue de Villesicard - 148 logements pour une subvention : 511 050 €.	La Commission permanente adopte à l'unanimité.
		Jean-Louis DEMOIS, Vice-Président
26	Avis défavorable au projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Sarthe Aval.	La Commission permanente adopte à l'unanimité.
27	Avis favorable au projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Layon Aubance Louets.	La Commission permanente adopte à l'unanimité.
	INNOVATION ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR RECHERCHE	**Michel BASLÉ, Vice-Président**
28	Convention avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour le cofinancement de l'étude de faisabilité et de positionnement du Campus Silver.	La Commission permanente adopte à l'unanimité.
	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DU TOURISME	**Véronique MAILLET, Vice-Présidente**
29	Attribution de subventions pour soutien aux grands évènements pour un montant total de 50 500 €	La Commission permanente adopte à l'unanimité.
	CYCLE DE L'EAU	**Laurent DAMOUR, Vice-Président**
30	Attribution des lots du marché à bons de commandes relatif à la fourniture de réactifs pour l'usine de production d'eau potable.	La Commission permanente adopte à l'unanimité.

	PILOTAGE MUTUALISÉ DES POLITIQUES PUBLIQUES	**Christophe BECHU, Président**
31	Avenants à la convention cadre de mutualisation des services et convention annexe de mutualisation de la Direction de la Santé Publique.	La Commission permanente adopte à l'unanimité.
32	Conventions pour la mise à disposition de 3 médiateurs de terrain auprès d'ALTER Public.	La Commission permanente adopte à l'unanimité.
33	Convention d'animation et de développement culturels avec le Département de Maine-et-Loire au titre de 2018 (saison 2018-2019).	La Commission permanente adopte à l'unanimité.

LISTE DES ARRETES PRIS EN VERTU DE L'ARTICLE L.5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

N°	*OBJET*	*DATE DE L'ARRETE*
	AMÉNAGEMENT URBAIN	
AR-2018-166	Rectification d'une erreur matérielle sur le zonage (Nl) appliqué à une partie de la Maison Dabel sur le secteur de la Roche-Morna à Sainte-Gemmes-sur-Loire qui doit être étendu sur la totalité de la parcelle concernée, en vue d'un projet de guinguette.	**15 novembre 2018**
	ACTIONS FONCIÈRES	
AR-2018-169	Délégation du droit de préemption urbain au profit de la Ville d'Angers, pour un bien situé au 58 avenue Montaigne à Angers.	**16 novembre 2018**
AR-2018-170	Retrait de l'arrêté de préemption du bien situé 7 clos Jeanne Jugan à Angers.	**16 novembre 2018**
AR-2018-172	Désignation de Me Pierre BROSSARD pour défendre les intérêts d'Angers Loire Métropole dans le cadre de la préemption du bien situé 7 clos Jeanne Jugan à Angers.	**20 novembre 2018**
AR-2018-173	Droit de préemption urbain exercé sur 2 parcelles, situées à Montreuil-Juigné, le Haut-Coudray pour une superficie de 2 162 m², appartenant à M. MASSEROT Emile et Mme GRANDJEAN épouse MASSEROT Annick, au prix de 14 053 €.	**20 novembre 2018**
	BÂTIMENTS ET PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE	
AR-2018-159	Convention de mise à disposition d'une aire naturelle de stationnement située entre l'avenue Aliénor d'Aquitaine et la RD102 d'une superficie de 212,5 m² à Beaucouzé au profit de la SARL Compagnie Ouistiti pour une durée de 3 ans moyennant le paiement d'une indemnité annuelle de 1 365,98 €.	**30 octobre 2018**
AR-2018-167	Convention d'occupation temporaire du domaine public pour le Parc des Ardoisières situé à Trélazé au profit du CODEP 49 - Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins (FFESSM) pour une durée d'un an moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 1 000 €	**19 novembre 2018**
AR-2018-168	Bail d'habitation au profit de M. et Mme BEAUDELOT pour une maison d'habitation située au lieu-dit "La Chabolais" à Ecouflant pour une durée d'un an moyennant le paiement d'un fermage annuel de 617,31 €	**19 novembre 2018**
AR-2018-174	Avenant à la convention de mise à disposition d'une partie de l'annexe du Château de Pignerolle "réserves musée" située au Parc de Pignerolle à Saint-Barthélemy-d'Anjou au profit de la commune de Saint-Barthélemy-d'Anjou.	**29 novembre 2018**

AR-2018-177	Convention d'occupation temporaire du domaine public pour le Parc des Ardoisières situé à Trélazé au profit du Comité 49 - Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT) pour une durée d'un an moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 1 000 €.	**30 novembre 2018**
AR-2018-178	Avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public aéronautique en date du 10 juillet 2009 avec l'association Aéroclub Angers Marcé pour la réalisation de travaux d'aménagement, prorogation de la durée de la convention.	**30 novembre 2018**
	GESTION DES DÉCHETS	
AR-2018-164	Dans le cadre du marché d'attribution des collectes spécifiques à l'association A Tout Métier pour la collecte des voies étroites et impasses d'Angers, cession à l'euro symbolique de la remorque utilisée jusqu'à présent, achetée par Angers Loire Métropole en 2015.	**14 novembre 2018**
	PARCS AUTOMOBILES	
AR-2018-160	Cession d'un véhicule Citroën Berlingo à la commune de Béhuard pour un montant de 1 050 €.	**07 novembre 2018**
AR-2018-175	Cession de 7 véhicules à Solidarauto pour 7 €.	**29 novembre 2018**
	FINANCES	
AR-2018-165	Transfert de l'emprunt du budget annexe déchets vers le budget principal.	**12 novembre 2018**
	SERVICE DES ASSEMBLÉES	
AR-2018-161	Délégation de signature du pôle de la Transition énergétique	**12 novembre 2018**
AR-2018-162	Délégation de signature de la Direction de la Communication.	**12 novembre 2018**
AR-2018-163	Délégation de signature de la Direction des Parcs jardins et paysages en raison de l'arrivée d'un nouveau responsable de service.	**12 novembre 2018**
AR-2018-171	Délégation de signature du Pôle RIDS (Ressources Internes et Dialogue Social)	**19 novembre 2018**
AR-2018-176	Délégation de signature aux agents dans le cadre des visites de sécurité pour signer les PV du groupe de visite de la Commission intercommunale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP (Etablissements Recevant du Public)	**30 novembre 2018**

***

Liste des Marchés à procédure adaptée

N° de marché / AC	Types Marché F-S-T-PI	Objet du marché	Libellé des lots ou lot unique	Entreprise attributaire	Code postal	Ville	Montant en € HT
A18154D	T	Biopole - Curage du bassin de récupération des eaux de voiries	Lot unique	ORTEC	49124	SAINT BARTHELEMY D'ANJOU	23 981,00
A18155P	TIC	Mise en œuvre de Powell 365	Lot unique	AI3	44800	ST HERBLAIN	Maxi : 25 000,00
A18159P	PI	Missions de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la conversion de ponts ferroviaires en cheminement voie verte	Lot unique	Groupement conjoint ANTEA-IRH	14461	COLOBELLES	Prix mixtes : maxi 100 000,00
A18162P	S	Relevés topographiques des Ponts de Segré (Angers) et de la Paperie (Saint-Barthélémy d'Anjou)	Lot unique	ECR ENVIRONNEMENT	44840	LES SORINIERES	6 650,00
A18078Pa	S	Formations des participants du plie (période 2018-2020)	Action formation multisectorielle des participants du PLIE. Programme pré-qualifiant métiers des travaux publics - Marché subséquent N°1	RELAIS POUR L'EMPLOI/GRETA DE L'ANJOU/ ASSOCIATION MAISON FAMILIALE RURALE	49300	CHOLET	18 925,00
A18163P	T	Déconstruction et désamiantage du 9 rue Vaucanson à Angers	Lot unique	EBM	49110	MONTREVAULT SUR EVRE	TF : 150 000,00 TO1 : 19 732,33
A18164P	TIC	Hébergement et maintenance du logiciel d'animation de la relation avec le citoyen (ARC), et prestations associées.	Lot unique	OPERATIONNELLE	75012	PARIS	25 000,00

Sur 7 attributaires : 1 sur le territoire d'Angers Loire Métropole, 1 sur le Département, 2 en Pays de la Loire et 4 en France

Monsieur le Président – Avez-vous des questions sur les décisions de la Commission Permanente, sur la liste des arrêtés ou sur la liste des marchés à procédure adaptée ? Je n'en vois pas.

Liste des décisions de la Commission permanente du 3 décembre 2018 : Le Conseil donne acte.

Liste des arrêtés : Le Conseil donne acte.

Liste des marchés à procédure adaptée : Le Conseil donne acte.

La séance est levée. Je souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à ceux que nous ne reverrons pas. Je vous donne rendez-vous l'année prochaine.

***

La séance est levée à 20 heures 10

Jean-Charles PRONO
Secrétaire de séance

Christophe BECHU
Le Président